



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION



2017

RAPPORT ANNUEL

Inclus les rapports de



FIEC

Créée en 1905

Personne juridique de droit français

26 pays (23 États Membres de l'UE, la Suisse, la Norvège et la Turquie)

29 Fédérations Membres nationales représentant des entreprises :

- de toute taille (de la PME unipersonnelle à la très grande entreprise)
- de toutes les spécialités du Bâtiment et du Génie Civil
- pratiquant toutes les méthodes de travail (ex. aussi bien des entreprises générales que des entreprises sous-traitantes)

Membres Associés :

EFFC European Federation of Foundation Contractors

EQAR European Quality Association for Recycling e.V.

Accord de Coopération :

NFB National Federation of Builders (UK)

PARTENARIATS



Partenaire social dans le Dialogue social sectorial Européen pour l'industrie de la construction avec la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=480>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes

<http://www.eic-federation.eu>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes

www.cica.net



Participant dans le ECF (European Construction Forum)

www.ecf.be



Membre de ESF (European Services Forum)

www.europeanhousingforum.eu



Organisation partenaire du CEN (Comité Européen de Normalisation)

www.cen.eu



Membre d'ECCREDI (European Council for Construction, Research, Development and Innovation)

www.eccredi.org



Membre associé de WorldSkills Europe

www.euroskills.org

CAMPAGNES & PORTAILS



Partenaire de la Renovate Europe Campaign

www.renovate-europe.eu



Partenaire de la campagne de l'OSHA (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail) sur « les lieux de travail sains »

www.healthy-workplaces.eu



Partenaire de "BUILD UP" ("Le portail européen sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments")

www.buildup.eu

PROJETS



Siteweb FIEC-FETBB sur le détachement des travailleurs

www.posting-workers.eu



FIEC-EFBWW website on "Construction for youth"

www.construction-for-youth.eu

LE SECTEUR

3,3

MILLIONS D'ENTREPRISES

95 % de PME de moins de 20 salariés et
93 % de moins de 10

14,3

MILLIONS D'EMPLOIS

6,4%

DE L'EMPLOI TOTAL EN EUROPE

28,9%

DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

42,9

MILLIONS DE TRAVAILLEURS

dans l' EU dépendent, directement ou indirectement, du secteur de la construction*

Effet multiplicateur :

1 emploi dans l'industrie de la construction

=

2 autres emplois dans d'autres secteurs*

* source : Communication de la Commission « La Compétitivité de l'Industrie de la Construction », COM(97) 539 du 4/11/1997, chapitre 2

43,8%

DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

SOMMAIRE

Message du Président	4
Comité de Direction de la FIEC 2014–2016	8
Organigramme de la FIEC	9
FIEC Team	10
Congrès de la FIEC 2016 - Bruxelles	11
Compétitivité	14
Groupe de travail BIM	18
Actions conjointes FIEC/EIC	20
Commission Économique et Juridique (ECO)	24
Commission Sociale (SOC)	34
Commission Technique (TEC)	44
Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète	52
Le partenariat Euro-Méditerranéen (MEDA)	54
Groupe de travail « Logement »	55
European International Contractors (EIC)	56
Confederation of International Contractors' Associations (CICA)	62
European Construction Forum (ECF)	66
Communication	69
Fédérations membres de la FIEC	72

€ 1.278

MILLIARDS

Total construction
en 2016 (EU28)

8,6%

DU PIB EN 2016 (EU 28)

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au terme de la première année de mon mandat de 2 ans en tant que Président de la FIEC, j'ai le grand plaisir de vous présenter la toute dernière édition du Rapport Annuel de la FIEC. Ce rapport présente les activités et les prises de position de notre fédération depuis l'Assemblée Générale 2016 de Bruxelles jusqu'à l'Assemblée Générale 2017 de Stockholm. Conformément à une tradition établie de longue date, nos collègues des EIC (European International Contractors) et de la CICA (Confederation of International Contractor's Associations) nous présentent également leur rapport d'activités.

4

Les fédérations au service des entrepreneurs !

“

Les efforts conjoints de nos organisations professionnelles au niveau national et européen apportent une contribution experte au travail législatif au sein de l'UE concernant l'industrie de la construction dans de nombreux domaines différents, afin de veiller à ce que le cadre juridique corresponde bien aux attentes des entrepreneurs. ”

L'UE : toujours aussi importante, voire plus !

Non seulement près de 80 % de nos législations nationales découlent de la mise en oeuvre du droit européen ou sont basés dessus, mais les succès remportés ou pas sur nos marchés face à la constante intensification de la mondialisation dépendent également de ces lois ! En cette période agitée, qui connaît des crises politiques dans de nombreuses régions du monde, la critique ouverte concernant l'« Europe » ou « Bruxelles » semble devenir de plus en plus agressive, parfois jusqu'à remettre en question l'ensemble du projet européen. Même si certaines de ces critiques semblent justifiées dans une certaine mesure, elles ne doivent pas remettre en cause le projet européen dans son intégralité. Issu de la Constitution européenne, l'objectif commun visant à unir les forces, notamment la paix, la richesse économique, le bien-être social et le développement durable, continue d'être notre seule chance de faire en sorte que l'UE soit en mesure de défendre ses valeurs et de rester compétitive au niveau mondial.



Sommet Social Tripartite (Bruxelles 19/10/2016)

Accueil cordial entre les Présidents Juncker et Marchand



de gauche à droite : Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission Européenne, Jan RICHTER, Ministre slovaque du Travail; Jean-Louis MARCHAND, Président FIEC; Robert FICO, Premier Ministre slovaque

5

(de gauche à droite) Jean-Louis Marchand (Président FIEC), Ulrike Rabmer-Koller (Présidente de l'UEAPME), Emma Marcegaglia (Présidente de BusinessEurope), Valdis Dombrovskis (Vice-Président pour l'Euro et le Dialogue Social), Marianne Thyssen Commissaire UE pour les Affaires Sociales) ...



© EU Union

Représentativité complète de la FIEC

La FIEC représente, sans discrimination, les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles, c'est-à-dire les artisans, les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les acteurs internationaux. C'est ce qui fait la force de la FIEC, dont le statut de représentant des employeurs au sein du Dialogue Social pour l'industrie de la Construction s'est à nouveau vu confirmé suite à la dernière « étude sur la représentativité » menée par Eurofound pour la Commission Européenne. La participation des entrepreneurs et des experts des 29 fédérations membres de 26 pays, ainsi que le rôle spécifique de notre Vice-président représentant pour les PME (SME-Envoy), permet à chaque sujet traité par la FIEC de refléter les intérêts de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Structure adaptée, méthodes de travail adaptées

Ces dernières années, il est devenu évident que la structure et les méthodes de travail de la FIEC pourraient bénéficier d'un examen approfondi permettant d'identifier les points forts à davantage conforter et les points faibles à améliorer et à adapter aux exigences des développements, à la fois au sein des institutions européennes, des fédérations membres et de l'industrie de la construction en général. Des avancées significatives ont été accomplies dans ce processus qui se terminera au cours de l'année à venir, afin de préparer un futur durable pour la FIEC, la voix forte de l'industrie de la construction européenne.

La construction est l'industrie de la solution !

Pour conclure, j'aimerais réitérer notre message général clé :
Que ce soit pour préparer le terrain à une croissance future grâce aux investissements en infrastructure, pour gérer la menace du changement climatique, lutter contre les pratiques illégales et en particulier contre la fraude sociale, rendre des bâtiments plus économes en énergie ou préparer les villes à satisfaire les besoins en constante évolution des générations à venir, le secteur de la construction est le partenaire de confiance qui sera en mesure de faire d'un futur idéal une réalité.

Alors que nous continuons à essayer de tirer des leçons de la crise financière, à chercher à identifier comment passer d'une politique d'austérité « aveugle » à « intelligente », n'hésitons pas à faire appel au talent, à l'expertise et au dévouement des hommes et des femmes de l'industrie de la construction.

Remerciements

En cette occasion, je souhaiterais adresser mes remerciements à tous ceux qui, pendant la première année de mon mandat, ont participé de manière active à nos travaux : mes collègues du Comité de Direction, les Présidents et membres de nos commissions, sous-commission et groupes de travail, l'ensemble des entrepreneurs et collaborateurs de nos fédérations membres, ainsi que notre équipe au secrétariat de la FIEC à Bruxelles. Par ailleurs, je souhaiterais remercier tous nos contacts au sein des institutions européennes et des fédérations, avec lesquels nous avons étroitement collaboré sur de nombreux thèmes liés à la construction. Nous adressons des remerciements particuliers à notre partenaire social, la FETBB, avec lequel nous avons, à nouveau avec succès, organisé des conférences, mené des études et aussi réussi à nous accorder sur une série de positions conjointes importantes.

Contactez-nous !

Vos commentaires ou questions à propos des thématiques soulevées dans ce Rapport Annuel 2017 sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter. Notre site Web www.fiec.eu fournit également une mine d'informations et toutes nos prises de position, ainsi qu'un lien pour s'abonner à notre newsletter hebdomadaire « Construction matters ».

Jean-Louis Marchand
Président de la FIEC



Assemblée Générale des EIC à Bruxelles (7-8/10/2016)

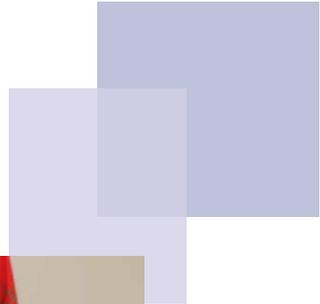


Daniel Tardy, Trésorier CICA et Président Honoraire de la FIEC - Per Nielsen, Trésorier EIC et Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Rencontre avec la Fédération Membre Bulgare BCC à Sofia (20/09/2016)



Svetoslav Glossov, Président de BCC et Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC



COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2014–2016

Jean-Louis Marchand, FR
Président



Thomas Bauer, DE
Vice-Président
ECO
(DE)



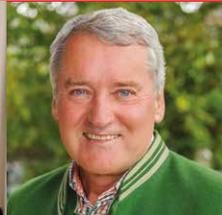
Maxime Verhagen, NL
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)



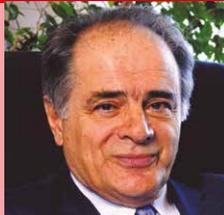
Kjetil Tonning, NO
Vice-Président
TEC
(DK-EE-FI-LT-NO-SE)



Alexander Pongratz, AT
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH-HR-HU-SI-SK)



Giuseppe Cafiero, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)



Michail Daktylidis, GR
Vice-Président
ECF
(BG-CY-GR-RO)



María Ángeles Asenjo, ES
Vice-Président
MEDA
(ES)



Daniel Nicolardot, FR
Vice-Président
PME
(FR)



Emre Aykar, TR
Vice-Président
Président CICA
(TR)



Philippe Dessoy, BE
Vice-Président
Président des EIC



Philip Crampton, IE
Vice-Président
Communication
(PT-IE)



ORGANIGRAMME DE LA FIEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comité de Direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président :
Thomas Bauer, DE (02/2017-)
Andreas Schmieg, DE (-01/2017)
Rapporteur :
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de travail

Infrastructure & Financement
Président : Jean François Ravix, FR

Groupes de travail temporaires

Droit européen des contrats
Président : Wolfgang Bayer, DE

Marchés publics
Chairman: Jan Wierenga, NL

Commission Sociale (SOC)

Président :
Maxime Verhagen, NL
Rapporteur:
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1 :

Formation professionnelle
Co-Président : Massimo Calzoni, IT
Co-Président :
Jakob Krohn-Rasmussen, DK

SOC-2 :

Santé et sécurité
Président :
Cristina García Herguedas, ES

SOC-3 :

**Aspects économiques et
sociaux de l'emploi**
Président : Michel Gili, FR

Commission Technique (TEC)

Président :
Kjetil Tønning, NO
Rapporteur:
Sue Arundale, FIEC

TEC-1 :

**Directives, normes et
assurance qualité**
Président : Jan Coumans, BE

TEC-2 :

**Recherche, développement
et innovation**
Président : Claude Dumoulin, FR

TEC-3 :

Environnement
Président : Lennart Henriz, SE

Compétitivité

Président : Giuseppe Cafiero, IT
Rapporteur: Ulrich Paetzold, FIEC

Groupe de Travail « BIM »

Président : Kjetil Tønning, NO
Rapporteur : Sue Arundale, FIEC

Groupe de Travail Logement

Président : José Michaël Chenu, FR (2016/12-)
Rapporteur : Myriam Diallo, FR

EIC – European International Contractors e.V.

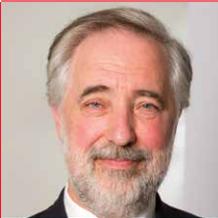
Président : Philippe Dessoy, BE
Directeur : Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations

Président : Jorge Mas, CL (01/2017-)
Emre Aykar, TR (-12/2016)
Directeur Général : Roger Fiszelson, CICA

FIEC TEAM

Ulrich Paetzold
Directeur Général



Christine Le Forestier
Directeur Commission Économique
et Juridique (ECO)



Domenico Campogrande
Directeur Commission Sociale (SOC)



Sue Arundale
Directeur Commission Technique (TEC)



Yasmina Koeune
Assistante



Joëlle Caucheteur
Assistante



Sylvie Masula
Assistante



Muriel Lambelé
Comptable



10

Le Secrétariat de la FIEC assure une double fonction : interne, vis-à-vis de ses fédérations membres, et externe, vis-à-vis des Institutions Européennes et d'autres organisations, aussi bien au niveau européen que mondial, dans le but de défendre et de promouvoir les intérêts des entreprises du secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « interne », il s'agit d'une part d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des structures et des organes internes de la fédération (Assemblée Générale, Comité de Direction, Commissions, Sous-commissions et groupes de travail, etc.) et, d'autre part, d'assurer la communication avec les fédérations membres de même que leur consultation pour toute action de la part des Institutions Européennes qui concerne directement ou indirectement le secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « externe », il s'agit d'une part de représenter le secteur dans les débats avec les Institutions Européennes, dès les premières phases consultatives, d'en assurer le suivi et le bon déroulement et de proposer des initiatives, pouvant aller de l'action ponctuelle spécifique à l'organisation de séminaires/conférences. D'autre part, le Secrétariat assure aussi la coordination des contacts et des actions auprès d'autres organismes tels que les EIC (European International Contractors) et la CICA (Confederation of International Contractors' Associations).

CONGRÈS DE LA FIEC 2016 - BRUXELLES

Cérémonie d'ouverture 17/6/2016

« Le Plan Juncker – un an après » avec le Vice-Président Jyrki Katainen comme orateur principal



La FIEC a eu l'honneur de recevoir Jyrki Katainen, Vice-Président de la Commission Européenne, en qualité d'orateur principal à l'occasion de la séance inaugurale du Congrès annuel de 2016. Il est revenu sur l'état des lieux du Plan d'investissement pour l'Europe, un an après que le Président Juncker l'a présenté lors Congrès de la FIEC 2015. Au cours d'une discussion très animée avec le public, le Commissaire Katainen a évoqué certains des succès initiaux du plan, en termes de financement des infrastructures et de projets d'efficacité énergétique. Cependant, il a insisté sur le fait que le pilier majeur du plan était l'amélioration de l'environnement juridique afin de libérer les investissements. Cela comprend l'assouplissement des normes prudentielles imposées aux assureurs et aux banquiers lorsqu'ils investissent dans les infrastructures et dans des biens immobiliers, ce qui permet de clarifier les règles comptables avec l'aide d'Eurostat, ainsi que les règles relatives aux

aides d'État. Néanmoins, il a rejeté l'idée qui consiste à contourner les règles du Pacte de stabilité et de croissance afin de stimuler l'investissement. Il a également mis en avant le lancement du Portail européen de projets d'investissement (EIPP), dont l'objectif est de permettre plus de visibilité pour les projets en préparation, qui se font alors connaître aux investisseurs potentiels privés. En effet, il est ressorti des discussions que l'argent était disponible, mais que l'investissement restait faible à cause de l'insuffisance de projets (finançables) dans lesquels investir. Jean-Louis Marchand, Président de la Commission ECO, a salué cette initiative, mais a déclaré qu'elle devait être reproduite au niveau régional afin de prendre de l'ampleur. Enfin, M. Katainen a révélé que, suite au succès de cette première année, la Commission Européenne était en train de préparer une proposition dans le but de doubler les valeurs en terme de temps et de capacité de ce Plan d'investissement.



Conférence 17/6/2016

« BIM : science de pointe ou bon sens ? »

- BIM peut donner lieu à d'excellents résultats pour la politique européenne
- La Modélisation des données du bâtiment (BIM) va bien plus loin que l'économie numérique.

« *Le BIM est présent partout et soutient toutes les politiques importantes* », déclare le Président de la FIEC Johan Willemen, lors du discours de clôture de la conférence annuelle de la FIEC à Bruxelles. Il explique que le BIM est à la base des thèmes principaux de l'UE, allant de l'énergie et de l'efficacité des ressources aux emplois et aux compétences, en passant par une économie numérique plus apparente. « *Notre message à l'attention des décideurs politiques est le suivant : le BIM n'est pas juste une plus-value, il faut contribuer à son intégration dès à présent* ». À titre d'exemple lors de la conférence, la FIEC a lancé un nouveau groupe de travail sur BIM pour apporter son soutien à ses fédérations membres nationales afin de partager les bonnes pratiques entre les entrepreneurs d'une part, et, d'autre part, de veiller à ce que le BIM bénéficie de la priorité la plus haute au sein des institutions européennes.

M. Willemen insiste sur ce que la FIEC doit faire au nom des entrepreneurs. Cela implique la collaboration avec des partenaires du secteur public afin de s'assurer que le BIM est bien intégré au sein d'un marché « *tout compris* », dans lequel les PME ne sont pas laissées pour compte et les entrepreneurs novateurs prennent les commandes en Europe, comme ils l'ont déjà fait dans les pays qui l'ont adoptée tôt. Les remarques de M. Willemen font suite à la brochette impressionnante d'orateurs internationaux et de panélistes de neuf pays. Le panel demande, entre autres, à se focaliser sur les personnes et souligne que l'informatique, certes incontournable au niveau du partage des données, a tendance à attirer toute l'attention. Cependant, la collaboration tout au long de la chaîne de valeur est le facteur de réussite le plus important. Dans cette optique, étant donné que la Commission a déjà financé une initiative pour le secteur public, elle devrait à présent mener des activités de sensibilisation au

niveau de l'industrie, afin de veiller à ce que les besoins pratiques de la chaîne de valeur de la construction se taillent la part du lion. M. Kjetil Tønning, modérateur de la conférence, Vice-Président de la FIEC et Président de la Commission Technique, déclare : « *La Norvège n'est pas étrangère au BIM. Cela fait un moment que nous avons relevé les nombreux défis que représentait sa mise en place. BIM est à présent profondément ancré dans l'industrie. Nous savons que chaque pays va à sa propre vitesse et nous pensons que la FIEC peut proposer un partenariat commun, en offrant les meilleures pratiques aux entrepreneurs qui viennent de se lancer et en mettant en relation les entrepreneurs avec les autres acteurs du secteur, afin de contribuer à la réduction de la fragmentation au sein de l'industrie de la construction* ».

Et pour boucler la boucle, la réponse à la question posée dans le titre « BIM : science de pointe ou bon sens ? » est donnée alors que le Président insiste sur le rôle de précurseur d'une industrie, qui est beaucoup trop souvent critiquée à tort de par le manque d'innovation qui y est associé. En comparant les avancées bouleversantes rendues possibles par la science de pointe, M. Willemen met en avant les réalisations des entrepreneurs, qui ont nécessité les mêmes visionnaires, les mêmes équipes exceptionnelles et le même investissement que toute autre innovation révolutionnaire, peut-être plus exposée médiatiquement que l'incidence extraordinaire qu'a eue la construction sur le développement économique mondial et sur notre qualité de vie depuis des milliers d'années. Dans cette optique, BIM n'en est qu'une autre illustration marquante ¹

¹ Extrait du communiqué de presse de la FIEC du 20/6/2016

Conférence FIEC 2016 sur BIM - Introduction et exemples pratiques



Raimar Scherer – Chef de l'Institut Informatique et Construction - Université Technique de Dresden (Allemagne)



Thomas Graabæk
Consultant BIM et Partenaire chez BIM Equity (Danemark)



Herman Winkels
Président du Groupe de Travail BIM aux Pays-Bas (Rijkswaterstaat)

Congrès FIEC 2016 à Bruxelles organisé dans les locaux de notre membre belge, la Confédération Construction



Johan Willemen,
Président de la FIEC

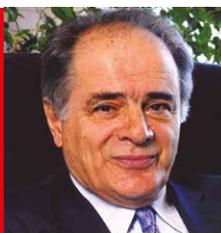


Assemblée Générale de la FIEC 2016

COMPÉTITIVITÉ

Giuseppe Cafiero, IT
Président

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



« Construction 2020 » à mi-parcours : dresser le bilan et préparer l'avenir

Suite au plan annoncé par le Vice-président de la Commission, M. Tajani, lors du Congrès de la FIEC d'Istanbul en 2012, le Forum de Haut Niveau (HLF – High Level Forum) et ses Groupes Thématiques (GT) ont poursuivi leur travail, dressant le bilan tout en identifiant la manière de s'adapter au mieux pour relever les nouveaux défis. Ceci était à l'ordre du jour de la réunion du Forum de Haut Niveau, le 6/3/2017.

Ce chapitre reprend des extraits de documents et rapports présentés au cours de la réunion susmentionnée.

14

Le secteur de la construction est extrêmement important

“

Les performances de ce secteur ont des incidences qui vont bien au-delà de son propre domaine, à savoir sur notre climat et nos objectifs énergétiques, l'efficacité des ressources, la sûreté et notre qualité de vie.

Le secteur de la construction est essentiel. Je vous félicite donc pour le travail accompli au cours de ces dernières années. ”

Conclusion de la réunion du HLF du 6/3/2017 par Mme Lowrie Evans, Directrice Générale de la DG GROW

A) Structure de travail et gouvernance

La structure de gouvernance globale élaborée par la Commission est restée inchangée :

- Le Forum stratégique tripartite de Haut Niveau (HLF)
- Les cinq Groupes Thématiques (GT), qui traitent des 5 objectifs stratégiques majeurs.
- Le Secrétariat, dirigé par l'« unité construction » de la Commission (DG GROW.C/1, Technologies et produits non polluants), avec l'aide du consultant externe ECORYS.

La FIEC, les EIC et leurs fédérations membres nationales participent activement à l'intégralité de l'exercice.

B) Derniers développements

I. L'« Observatoire européen du secteur de la construction »

ECOSO¹ est une action de 3 ans (de 2015 à 2017) menée dans le cadre du programme COSME². Il vise à informer les parties prenantes et les décideurs politiques européens à

1 (http://ec.europa.eu/growth/sectors/construction/observatory_en)

Remarque : « ECOSO » ne doit pas être confondu avec « ESCO ». Cette dernière est la « Classification européenne des compétences, qualifications et emplois », qui est gérée par la DG EMPL sur une série de professions, dont certaines du domaine de la construction.

2 « Compétitivité des entreprises et des PME. De 2014 à 2020 avec un budget prévu de 2,3 milliards d'euros ». (<https://ec.europa.eu/easme/en/cosme>)

propos des thèmes liés au secteur de la construction dans les 28 membres de l'UE et poursuit les objectifs suivants :

- surveiller les conditions et les tendances du marché, ainsi que les stratégies nationales/régionales liées aux cinq priorités thématiques de Construction 2020 ;
- favoriser le partage de connaissances et la sensibilisation aux mesures politiques et aux initiatives qui ont une incidence sur la chaîne de valeurs de la construction.

L'Observatoire européen du secteur de la construction (ECISO) fournit des « fiches de synthèse pour chaque pays » et des « fiches de synthèse de mesures politiques » qui peuvent être téléchargées via le lien ci-dessous.

Ces fiches de synthèse pour chaque pays dressent une analyse des chiffres clés, des indicateurs macroéconomiques, des moteurs économiques, des problèmes et des obstacles, de l'innovation, de la politique nationale/régionale, ainsi que du cadre réglementaire, y compris les objectifs Construction 2020.

Les fiches de synthèse de mesures politiques identifient et analysent des mesures politiques spécifiques mises en œuvre pour stimuler l'emploi, la croissance et les opportunités dans le secteur de la construction.

II. Compétences et qualifications

Dans le cadre d'un contrat de service, un consortium mené par la FIEC a apporté son aide à la DG GROW pour une action spécifique « Déclarations d'Engagements Construction » (<http://ec.europa.eu/growth/construction-apprenticeships>) liée à « l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage » (EAfA) (<http://ec.europa.eu/apprenticeships-alliance>) sous l'égide de la DG « Emploi, affaires sociales et inclusion » (DG EMPL).

Afin d'accroître la visibilité du secteur au sein de l'EAfA, la DG GROW a lancé une campagne spécifique « construction ». Les 55 déclarations d'engagements pour la construction fournies par la FIEC sont publiées sur les sites Web de la DG GROW et de l'EAfA.

La Commission Européenne et la FIEC espèrent recevoir davantage d'engagements encore. Le formulaire de candidature est disponible en 6 langues sur <http://www.fiec.eu/en/news/news-2015/apprenticeships-for-the-construction-industry-of-tomorrow.aspx> et auprès de la DG GROW.

En guise de suivi, la DG GROW a commandé une étude intitulée « Surveillance de l'engagement en matière d'apprentissage dans la campagne sur le secteur de la construction ». L'étude élaborera des études de cas et formulera des recommandations pour les actions futures de la Commission en se basant sur la surveillance et l'analyse de ces engagements spécifiques construction.

C) Echos de la réunion du HLF du 6/3/2017

I. Exploiter tout le potentiel de la numérisation pour le secteur de la construction

L'impact de la numérisation se ressent dans tous les secteurs d'activité, y compris celui de la construction. En effet, la numérisation influence l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et son interaction/échange d'informations. À titre d'exemples de cette transformation numérique, citons la numérisation tridimensionnelle, la modélisation des données du bâtiment (BIM) ou l'utilisation d'équipement automatisé. Elle touche également les produits de construction finaux : des villes connectées intelligentes et des demeures intelligentes qui adaptent leur fonctionnement en fonction des besoins de leurs utilisateurs.

Quatre principales tendances technologiques concernent la chaîne de valeur de la construction :

1. **Données numériques et accès** : utilisation des métadonnées, de logiciels et de l'accès électronique.
2. **Réseaux et connectivité** : connexion et synchronisation d'activités qui étaient distinctes jusqu'à présent.
3. **Technologies émergentes** : elles ont de fortes chances d'influencer le mode de création et de production du secteur, par exemple la réalité virtuelle et augmentée, l'impression 3D, la production d'énergie renouvelable, le relevé de plus haute définition et la géolocalisation.
4. **Automation et robots** : recours aux nouvelles technologies pour créer des systèmes autonomes et auto-organisés.

Pour conclure, la Commission estime que pour éviter la fragmentation, il est nécessaire de mettre en place une approche commune, avec l'industrie, en ce qui concerne le BIM et la numérisation de la construction. Le groupe de travail BIM de l'UE (États Membres) va poursuivre le travail sur son manuel.

I. Approches innovantes pour une construction durable et efficace en ressources

La construction est un composant indispensable pour mettre en place le paquet économie circulaire. Cette transition exige de boucler la boucle au niveau du cycle de vie des produits (de la production à la consommation, en passant par la réparation et la fabrication, la gestion des déchets et la récupération de matières premières secondaires) et le secteur de la construction doit y participer.

À plus long terme, « l'économie circulaire dans la construction » ne sera fructueuse qu'à condition que les activités actuelles de conception et de construction de bâtiments produisent moins de déchets de construction et de démolition à l'avenir.

La Commission a donc conclu que le secteur de la construction devait répondre à de nombreux défis et devait les aborder intégralement. Dans ce contexte, une nouvelle enquête est actuellement menée afin de présenter des études de cas spécifiques à la construction et à la démolition.

II. Compétences pour un secteur de la construction « transformationnel »

Le secteur dispose du potentiel pour relever les principaux défis économiques et de société. Pour ce faire, il doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre stable, informée et disposant des compétences appropriées, capable de concevoir des solutions viables et de les mettre en œuvre.

Malgré la promotion de certaines initiatives visant particulièrement le développement de compétences et d'aptitudes dans le secteur, plusieurs défis restent sans réponse. Dès lors, il est essentiel de pouvoir compter sur un plus grand soutien en termes de compétences et d'aptitudes en matière de gestion et d'opération afin de favoriser l'amélioration des performances du secteur, en particulier des PME. De même, il est nécessaire d'élargir le partage des bonnes pratiques à tous les niveaux (local, régional, national, européen), par exemple par le biais de programmes de formation innovants et de l'adoption de programmes de formation professionnelle, afin de contribuer à une transition homogène de l'école vers le monde du travail et de disposer de plus de main-d'œuvre qualifiée. Qui plus est, des efforts de ce genre sont nécessaires pour améliorer la mobilité des travailleurs aux quatre

coins de l'UE, pour ainsi combler les pénuries de compétences, tant au niveau local que régional.

Plus tard au cours de l'année 2017, la Commission va probablement lancer un « Plan pour la coopération sectorielle sur les compétences », qui encourage les principaux acteurs de la construction à utiliser les possibilités de financement nationales et européennes de façon plus stratégique et ainsi satisfaire les besoins en compétence à court et à moyen terme.

La Commission a conclu que l'harmonisation dans le domaine des compétences est complexe. La meilleure façon d'avancer est d'encourager l'échange de bonnes pratiques et la reconnaissance mutuelle des qualifications et des systèmes de formation, comme les approches de « formation par alternance » établissant un lien entre la formation et l'éducation. Les synergies qui voient le jour entre les institutions et parmi les États Membres doivent être davantage encouragées à l'échelle du secteur.

A) La feuille de route de la Commission pour la construction

Dans ses conclusions de la réunion du HLF du 6/3/2017, Mme Lowrie Evans, Directrice Générale de la DG GROW, a présenté les grandes lignes de la feuille de route de la Commission, par exemple :

- La construction est un secteur clé qui reste une priorité politique.
- La Commission souhaite que le HLF/ le secteur de la construction en fasse davantage. L'ACCÉLÉRATION est primordiale.
- Il est essentiel de disposer d'un secteur de la construction compétitif, afin de réduire le coût des bâtiments et d'améliorer la qualité globale de l'infrastructure.
- Étant donné la taille du secteur de la construction, même de petites améliorations auraient des effets multiplicateurs sur la société et l'économie.
- La transformation devrait s'attarder sur l'immense potentiel du secteur de la construction pour améliorer la productivité et l'intégration du marché.
- Le secteur public, tant en sa qualité de régulateur que celle de « client » majeur de la construction, devrait également être davantage un moteur de la transformation.
- En outre, des financements privés et publics supplémentaires sont nécessaires pour débloquer des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

- La Commission a pour ambition de simplifier l'échange d'informations, ainsi que la prise de décision avant, pendant et après des projets de construction.
- La réglementation devrait être définie au niveau adéquat pour soutenir la numérisation du secteur de la construction et éviter toute fragmentation du marché.
- Le secteur de la construction doit améliorer la coordination et la coopération à tous les niveaux de la chaîne de valeur.
- La modernisation du secteur de la construction exige une main-d'œuvre compétente.
- Il existe un potentiel important pour récolter les fruits du Marché unique, notamment étant donné le choix plus large de produits de construction répondant à davantage d'exigences en matière d'efficacité énergétique et des ressources. Cependant, l'achèvement du marché intérieur de la construction reste un défi.
- Le secteur public peut améliorer la concurrence et la productivité en réformant les codes, les normes et les procédures d'autorisation de construction, et en réduisant les entraves à la concurrence au niveau international.
- La Commission souhaite stimuler le soutien financier pour les plateformes d'efficacité énergétique, notamment au sein des États Membres, afin de débloquer 10 milliards d'euros de fonds publics et privés supplémentaires, disponibles auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et ce jusqu'à 2020.

B) Déjeuner informel du Conseil Compétitivité sur la Construction

La Conférence ministérielle sur la construction, qui devait avoir lieu à l'origine à Bratislava les 15 et 16/9/2016 a dû être annulée en raison des réunions extraordinaires sur le Brexit. Ainsi, la construction est devenue le principal sujet de discussion au cours d'un déjeuner informel du Conseil Compétitivité en date du 29/9/2016, réunissant les ministres en charge des thèmes liés à la construction, la Commissaire Elżbieta Bieńkowska et le Président de la FIEC, Jean-Louis Marchand.

CONSEIL COMPÉTITIVITÉ informel à Bruxelles, présentation des messages de la FIEC par Jean-Louis Marchand (29/09/2016)



De gauche à droite : Peter Žiga,
Ministre slovaque de l'Économie -
Elżbieta Bieńkowska, Commissaire UE
Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

GROUPE DE TRAVAIL BIM

Kjetil Tønning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur



FIEC et BIM¹

I. Groupe de travail BIM

Suite à la conférence de la FIEC sur BIM en juin 2016 « BIM : science de pointe ou bon sens ? », le Président sortant de la FIEC a clôturé l'événement en annonçant la création d'un groupe de travail horizontal de la FIEC sur BIM. Ce groupe s'est rencontré quatre fois depuis. Son premier programme de travail annuel est résumé ci-contre (version complète sur l'extranet de la FIEC) :

¹ Modélisation des Données du Bâtiment (BIM) ou Modèle, selon le contexte

Groupe de travail BIM - 10 actions prioritaires

1. Forum/ zone de travail sur l'extranet de la FIEC.
2. Une carte nationale des initiatives sur BIM dans lesquelles les fédérations membres sont impliquées et favorisent la coopération, l'échange d'informations et l'interopérabilité.
3. Coopérer avec le groupe de travail BIM de l'UE (créé pour le secteur public)
4. Demander l'appui de la DG GROW via les programmes Construction 2020 et Compétitivité pour un groupe de travail BIM de l'UE destiné au secteur privé.
5. Veiller à ce que le BIM suive le programme Construction 2020.
6. Une prise de position et un manifeste de la FIEC afin d'afficher le lien étroit entre les politiques de l'UE et le BIM.
7. Une prise de position et une lettre ouverte de la FIEC à l'attention des universités et des centres de formation appropriés au niveau national concernant le développement des programmes éducatifs du BIM (en collaboration avec les fédérations membres nationales concernées).
8. Participation de la FIEC au CEN/TC 442 sur BIM (en cours depuis le lancement du TC)
9. Assurer la visibilité de la FIEC lors des événements pertinents sur BIM, en fournissant des orateurs, par exemple.
10. Court métrage ou animation sur YouTube, par exemple.



Première réunion du Groupe de Travail BIM de la FIEC à Bruxelles

II. Le manifeste de la FIEC sur BIM

Outre les progrès réalisés dans ses autres actions, le groupe de travail a élaboré un manifeste de la FIEC « Making BIM a global success » (Vers une réussite totale du BIM). Au-delà d'une présentation des défis à relever face au BIM, ce document explique ce que l'industrie est en mesure de faire pour faciliter l'assimilation du BIM, puis poursuit en demandant l'aide des décideurs politiques de l'UE afin de s'assurer que le BIM soit largement intégré avec succès au sein du secteur, y compris au niveau des PME. En effet, ces dernières auront besoin d'un soutien afin de veiller à ne pas être accidentellement exclues suite à un problème d'investissement initial ou à un manque d'interopérabilité.



Complémentarité : la FIEC et les EIC regroupent leurs forces et leur savoir-faire

L'importance des questions internationales ayant un impact direct sur le Marché Intérieur de l'UE a augmenté depuis quelques années. Étant donné que les intérêts internationaux des fédérations membres de la FIEC et de leurs entreprises membres sont défendus par l'organisation sœur de la FIEC, les EIC (European International Contractors), combiner les forces, le savoir-faire et les efforts des deux fédérations est le meilleur atout pour avancer efficacement sur ce sujet. Les activités internationales statutaires des EIC sont exposées dans le chapitre sur les EIC qui commence à la page 56.

Concurrence loyale sur des marchés ouverts



Afin d'éviter tout malentendu, la FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés symétriquement ouverts. La concurrence équitable et saine, qui se fonde sur des conditions contractuelles qui répartissent les risques équitablement, contribue au progrès et à l'innovation. D'autre part, une concurrence déloyale et malsaine, basée sur des conditions déséquilibrées et le prix le plus bas, met l'économie et la société de l'UE en péril.

La FIEC et les EIC sont favorables à des opportunités d'accès aux marchés réellement réciproques/ symétriques ainsi qu'à des mesures incitatives correspondantes (par ex. des instruments de défense commerciale) au niveau de l'UE, si des négociations internationales ne permettent pas de réaliser des progrès tangibles. ”

A) Entreprises publiques de pays tiers sur le marché intérieur de l'UE

L'accès des entreprises publiques de pays tiers aux marchés publics de l'UE reste un problème persistant et il est essentiel de ne pas s'en désintéresser, simplement parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux cas observés au cours des 12 derniers mois, excepté quelques projets au Royaume-Uni et dans des pays voisins de l'UE. La crise économique et les problèmes budgétaires que subissent de nombreux États Membres risquent de conduire les pouvoirs adjudicateurs à prendre sérieusement en compte des contrats de construction et de financement combinés offerts par des entreprises publiques de pays tiers.

Par ailleurs, les efforts déployés pour attirer les investissements étrangers en Europe, comme le « Plan Juncker » ou d'autres projets nationaux, pourraient inciter davantage d'entreprises de constructions de pays tiers à venir travailler au sein de l'UE, bien que, en pratique, leurs marchés nationaux sont fermés aux entrepreneurs étrangers.

B) Règlement « Accès aux marchés »

Suite à la situation de blocage au Conseil et à la décision de la nouvelle Commission du mois de décembre 2014 : « Une proposition à modifier conformément aux priorités de la nouvelle Commission afin de simplifier les procédures, en raccourcissant les délais des enquêtes, et en réduisant le nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre »¹, une proposition amendée a été publiée en date du 29/1/2016.²

Reportez-vous au Rapport Annuel 2016 de la FIEC, pages 20 et 21, pour de plus amples informations sur cette proposition amendée concernant un « Instrument international sur les marchés publics ».

¹ Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 [COM(2014)910], Annexe II, point 50

² COM(2016)034

Dans leur prise de position commune initiale du 29/2/2016, la FIEC et les EIC ont demandé le retrait/refus de cette proposition amendée, étant donné que « la proposition amendée est bien trop faible et n'atteindra pas le résultat escompté d'ouverture réciproque des marchés publics de pays tiers ».

En ce qui concerne le contenu de la proposition amendée, la FIEC et les EIC rejettent l'abolition de la « procédure décentralisée » et proposent de limiter les éventuelles mesures restrictives aux pénalités pécuniaires inefficaces. Les pouvoirs adjudicateurs des États Membres doivent pouvoir être en mesure de décider de manière autonome d'interdire aux soumissionnaires étrangers de prendre part à leurs appels d'offres, ce qui devrait constituer un droit légal de par l'adhésion de l'UE à l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC.

En septembre 2016, la FIEC et les EIC ont rencontré la nouvelle équipe de la DG TRADE en charge de ce dossier. Une idée a vu le jour au cours des discussions, celle de créer un cadre juridique européen contraignant, une sorte de boîte à outils, contenant tout un éventail de mesures possibles et établissant la clarté et la transparence nécessaires, tout en dotant les États Membres d'une base juridique pour la prise de décisions, à l'intérieur de ce cadre/cette boîte à outils, conformément à leur situation nationale. Bien entendu, une telle idée devrait être étudiée avec les membres de la FIEC et des EIC, ainsi qu'avec d'autres secteurs et parties prenantes, tels que les États Membres et le Parlement Européen.

Plusieurs rumeurs ont indiqué que, suite à certaines déclarations du nouveau Président américain, plusieurs États Membres ont exhorté les autres institutions européennes à faire avancer ce dossier.

Pour le moment, la situation au niveau des organes co-législateurs européens semble bloquée.

C) Conditions contractuelles équitables dans des projets financés par l'UE

Alors que, par le passé, le problème des conditions contractuelles (FIDIC) déloyales était surtout préoccupant pour les entrepreneurs internationaux d'Europe qui travaillent sur des marchés étrangers, les problèmes rencontrés avec les conditions contractuelles modifiées « Red Book » et « Yellow Book » de la FIDIC se sont prolongés au sein de l'Union Européenne, principalement dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est, où ils avaient été « importés » par des institutions de financement internationales pendant de la période de préadhésion. Le fait qu'il existe des directives européennes relatives à l'attribution de marchés publics et non aux conditions de ces contrats permet difficilement d'inclure la Commission

Européenne ou d'autres institutions aux discussions portant sur les conditions contractuelles déloyales.

Ainsi, le seul texte européen à ce sujet est le considérant 65 du règlement (1316/2013) établissant le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) : « Afin de garantir que les projets bénéficiant de fonds du MIE donnent lieu à une concurrence large et équitable, la forme du contrat devrait correspondre aux objectifs et aux circonstances du projet. Les clauses contractuelles devraient être établies de telle sorte que les risques liés au marché considéré soient répartis de manière équitable, afin d'obtenir le meilleur rapport coût/efficacité et de garantir que le marché est exécuté de la manière la plus efficiente. Ce principe devrait s'appliquer indépendamment du fait que le modèle de contrat utilisé soit national ou international ».

GT « Pologne »

À la demande des fédérations polonaises PZPB (entrepreneurs) et ZPBUI (ingénieurs-conseils), la FIEC et les EIC ont continué à joindre leurs forces et leur savoir-faire au cours de la période sous revue.

Une avancée positive est la création par le nouveau gouvernement polonais d'un « Conseil d'experts du secteur de la construction », qui a rassemblé les représentants de toutes les parties concernées en juillet 2016. Il a pour tâche de constituer un « Forum de la construction national » qui aborderait les problèmes pratiques et les lacunes de l'adjudication de marchés publics et de la gestion de projets pour les grands projets d'infrastructure en Pologne.

De récents contacts indiquent que la relation de travail entre les entrepreneurs et la Direction Générale Polonaise des Routes et Autoroutes (GDDKiA) s'est quelque peu améliorée, malgré les défis actuels. Une donnée relativement neuve est que les chemins de fer polonais (PKP/PKL) semblent avoir recours à des méthodes de travail pour la préparation des projets et la gestion des contrats similaires à celles critiquées par la FIEC et les EIC au sujet de la GDDKiA.

Dans leur communiqué de presse en date du 19/12/2016 (ci-joint), la FIEC et les EIC ont insisté sur le fait que l'association d'appels d'offres mal préparés pour les projets ferroviaires, notamment des spécifications techniques incomplètes et incorrectes, et de conditions contractuelles de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) injustement modifiées, qui ne respectent pas les normes internationales généralement acceptées, a de fortes chances de donner lieu à des programmes nationaux d'investissement dans la construction pour le secteur ferroviaire peu efficaces. En outre, les chiffres actuels

indiquent d'importantes réductions au niveau des investissements en infrastructure, alors qu'il y a un véritable besoin pour de tels investissements afin de ne pas mettre en péril les progrès positifs à venir.

Par conséquent, la FIEC et les EIC demandent au ministre polonais de l'Infrastructure de garantir une plus grande efficacité et une meilleure sécurité pour l'industrie de la construction, et également de fournir des outils pour optimiser la préparation de projets afin d'utiliser au mieux les fonds polonais et européens.

D) « Éthique » (combattre les comportements non-éthiques dans les marchés publics)

Ce groupe de travail conjoint, présidé par Per Nielsen (Trésorier des EIC, ancien Vice-président de la FIEC), a été relancé permettant ainsi à la voix des entrepreneurs d'être mieux entendue dans toutes ces discussions, conférences et autres actions dans lesquelles la construction a tendance, à tort ou à raison, à être citée parmi les premiers secteurs à risque.

I. ISO 37001 : norme de gestion anticorruption (PC³/278)

Cette initiative repose sur la norme britannique BSI 10500 relative au management anti-corruption qui était une réponse à la « UK Bribery Act 2010 » (entrée en vigueur en juillet 2011), qui était à son tour la réponse britannique à l'UNCAC, la Convention des NU contre la corruption de 2003.

Le 9/9/2014, la FIEC a officiellement reçu le « statut de liaison » avec l'ISO PC/278, de sorte que le représentant FIEC/EIC, Per Nielsen, a pu assister aux réunions de 2014 à 2016.

La norme internationale ISO 37001:2016 a été publiée en octobre 2016. Elle établit les exigences et fournit des instructions pour établir, mettre en œuvre, maintenir, examiner et améliorer un système de gestion anticorruption. Ce système peut être autonome ou intégré à un système de gestion global.

La norme ISO 37001:2016 est uniquement applicable à la corruption et n'aborde pas spécifiquement la fraude, les cartels et d'autres infractions en matière de concurrence, le blanchiment d'argent ou d'autres

activités liées à la corruption, bien qu'une organisation puisse choisir d'étendre la portée du système de gestion afin d'inclure ce type d'activités. Les exigences sont génériques et visent à être applicables à toutes les organisations (ou à des parties d'une organisation), peu importe le type, la taille et la nature de l'activité ou qu'il s'agisse du secteur public, privé ou sans but lucratif. La FIEC et les EIC accueillent favorablement cette publication et suggèrent que cette norme soit utilisée dans l'industrie de la construction, non seulement dans le secteur privé, c'est-à-dire les entrepreneurs et les ingénieurs-conseils, mais aussi par les clients du secteur public. D'une part, le secteur public devrait donner le bon exemple et, d'autre part, cela permettrait d'augmenter les effets globaux visés par cette norme.

La publication de la norme a entraîné le démantèlement du PC/278 et le travail de suivi a été confié à ISO/TC 309 et à ses groupes ad hoc spécifiques. Par ailleurs, la FIEC a également demandé le statut « d'organisation de liaison » dans ce Comité Technique afin de pouvoir poursuivre la contribution active de la FIEC et des EIC à son travail.

II. Initiative de Transparence dans le Secteur de la Construction (CoST⁴)

« CoST est une initiative multipartite centrée sur les pays visant à promouvoir la transparence et la responsabilisation dans des projets de construction financés par des fonds publics », axée au départ sur les marchés de construction internationaux, dans laquelle Per Nielsen est le représentant de l'industrie au Conseil. « *L'initiative CoST se fonde sur l'idée selon laquelle les processus impliqués dans la construction d'infrastructures publiques doivent être rendus plus transparents. Le public doit disposer des informations dont il a besoin pour demander des comptes aux décideurs et pour garantir un meilleur rapport qualité-prix dans le secteur de la construction.*

CoST fait de cet idéal une réalité. Elle travaille avec des agences gouvernementales pour collecter, vérifier et divulguer des informations dans la sphère publique.

Créer un secteur plus transparent conduit à terme à de meilleures infrastructures publiques, offrant des avantages potentiellement importants pour les individus et les communautés du monde entier. Elle réduit aussi le gaspillage dans les budgets publics, permet une concurrence plus équitable dans le secteur privé et offre davantage d'opportunités aux investisseurs ».⁵

³ Définition de l'ISO pour les « PC » : les Comités de Projet sont des structures créées pour répondre à un besoin ponctuel de norme internationale sur un sujet très spécifique qui ne relève pas du domaine des travaux d'un Comité technique existant. Les comités de projet sont dissous dès que la norme est publiée.

⁴ <http://www.constructiontransparency.org/home>

⁵ <http://www.constructiontransparency.org/the-initiative?forumboardid=1&forumtopicid=1>

Dans ce contexte, la FIEC et les EIC ont apporté leur soutien à l'initiative CoST en attirant l'attention de la Commission Européenne (DG DEVCO, DG REGIO) sur cette initiative et sur les bénéfices potentiels pour la construction sur les marchés internationaux, mais également sur le marché intérieur. Le processus de révision stratégique de CoST, au

cours duquel la FIEC et les EIC étaient représentées dans le Panel consultatif de révision stratégique par le Directeur des EIC, Frank Kehlenbach, a donné lieu à un projet de rapport final en juillet 2016. Dans ce rapport, l'équipe de révision a recueilli une série de recommandations visant à faciliter la réalisation des objectifs à plus long terme de CoST.



Communiqué de presse

19/12/2016

Des progrès ont été réalisés, mais ne sont pas encore suffisants

« Nous apprécions les progrès réalisés au cours de l'année dernière en termes de gestion de contrats de projets routiers, comme également confirmé lors des réunions d'experts organisées par le gouvernement polonais en juillet 2016 ». Telle fut la conclusion d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC, la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction, à sa sortie d'une réunion avec les principales entreprises de construction et les principaux ingénieurs consultants polonais organisée à Varsovie la semaine dernière. « Je regrette toutefois que des solutions que l'agence routière polonaise, la GDDKiA et l'industrie ont mis des années à concrétiser ne soient pas utilisées par l'agence ferroviaire polonaise, PKP/PLK », a ajouté Frank Kehlenbach, le Directeur des European International Contractors. « Une fois encore, cela va probablement donner lieu à des réclamations et à des conflits de taille, puis à des faillites et à des pertes d'emplois dans le secteur de la construction ».

L'accumulation d'appels d'offres mal préparés pour les projets routiers, notamment des spécifications techniques incomplètes et incorrectes, et de conditions contractuelles de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) injustement modifiées, qui ne respectent pas les normes internationales généralement acceptées, risque fort de donner lieu à des programmes nationaux d'investissement en construction peu efficaces pour le secteur routier. En outre, les chiffres actuels indiquent d'importantes réductions au niveau de l'investissement en infrastructure, alors que celui-ci est véritablement nécessaire afin de ne pas mettre en péril les progrès positifs à venir. Si elle n'est pas rapidement rectifiée, cette tendance va probablement se conclure par un carnet de commandes que les capacités de l'administration et de l'industrie de la construction ne peuvent satisfaire. Par ailleurs, le fait de soumissionner simultanément pour plusieurs contrats importants, compte tenu du volume de travail qu'exigent les procédures d'appels d'offres, va donner lieu à des appels d'offres de piètre qualité, et donc à des réclamations et à des conflits ultérieurs. C'est ce que l'on a pu constater au cours de ces derniers mois et cela ne constitue pas une solution pour dépenser efficacement les fonds européens, qui vont probablement être perdus ou gaspillés.

Par conséquent, la FIEC et les EIC demandent au Ministre polonais de l'Infrastructure, M. Adamczyk, de garantir une plus grande efficacité et une meilleure sécurité pour l'industrie de la construction, mais aussi de fournir des outils pour optimiser la préparation de projets permettant d'utiliser au mieux les fonds polonais et européens. Nous soutenons pleinement les demandes des fédérations de consultance et de construction polonaises visant à enfin mettre en place un Forum national de la construction qui traitera de toutes les questions en suspens qui ont été identifiées jusqu'ici par de nombreux rapports d'experts au cours de ces dernières années. Nous sommes également disposés à contribuer à la résolution de ces problèmes.

La FIEC, Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction, représente, par le biais de ses 33 fédérations membres nationales dans 29 pays, les intérêts des entreprises de construction de toute taille, c'est-à-dire des constructeurs/artisans, des petites et moyennes entreprises, ainsi que des « acteurs globaux » de toutes les spécialités du bâtiment et du génie civil. La FIEC est le partenaire social européen du secteur (employeurs) de l'industrie de la construction.

Les EIC, associés à la FIEC, représentent les intérêts internationaux des associations d'entrepreneurs d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Danemark, d'Espagne, de Finlande, de France, de Grèce, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède, de Suisse et de Turquie.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Ulrich Paetzold, Directeur général de la FIEC, info@fie.eu
- Frank Kehlenbach, Directeur des EIC info@eic-federation.eu

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (ECO)

Thomas Bauer, DE
Président (02/2017-)

Christine Le Forestier, FIEC
Rapporteur



Andreas Schmieg, DE
Président (-01/2017)



GRUPE DE TRAVAIL « INFRASTRUCTURE & FINANCEMENT »

24

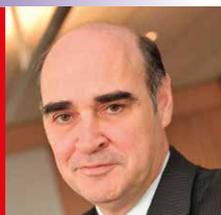


Jean-François Ravix, FR
Président

Nicolas Gaubert, FR
Rapporteur



Vincent Piron, FR
Vice-Président



Daniel Boscari, FR
Vice-Président

GROUPES DE TRAVAIL TEMPORAIRES

MARCHÉS PUBLICS

Jan Wierenga, NL
Président

Dick Van Werven, NL
Rapporteur



DROIT EUROPÉEN DES CONTRATS

Wolfgang Bayer, DE
Président

Christine Vöhringer-Gampper, DE
Rapporteur



A) Marché intérieur : mise en place de la nouvelle stratégie

En octobre 2015, la Commission européenne a publié une communication visant à évaluer les entraves au marché unique qui subsistent encore, et la possibilité d'en venir à bout. La Commission ECO suit de près les différentes initiatives présentées dans ce cadre, notamment :

- Le paquet « services », y compris la carte électronique européenne de services, qui visent à simplifier les charges administratives des entreprises dans le cadre de la fourniture de services transfrontaliers ; et
- le plan d'action sur la TVA, y compris la réforme du régime des taux (réduits) de TVA.

I. Le paquet « services »

Le paquet global adopté par la Commission européenne le 10/1/2017 comprend

4 propositions législatives et non législatives :

- une proposition de directive relative à la procédure de notification pour les régimes d'autorisation et les exigences liées aux services ;
- une proposition de directive relative à un test de proportionnalité préalable à l'adoption d'une nouvelle réglementation des professions ;
- une communication (non législative) concernant les recommandations de réforme pour la réglementation des services professionnels ; et surtout
- une proposition législative concernant la mise en place d'une carte électronique européenne de services, qui se compose d'une proposition de directive et d'une proposition de règlement.

La FIEC s'est concentrée sur cette dernière initiative, qui est la plus pertinente du point de vue des entrepreneurs.

La carte électronique européenne de services

Dans sa communication d'octobre 2015 abordant les entraves au marché unique qui subsistent encore, la Commission européenne a présenté une initiative spécifique (intitulée « passeport de services ») afin de permettre aux entreprises et aux secteurs de la construction de bénéficier davantage des opportunités qu'offre le marché unique.

Cependant, la Commission est partie du fait que, par rapport aux autres secteurs, les entrepreneurs bénéficiaient d'une faible activité transfrontalière

au sein du marché unique. La FIEC a critiqué cette approche, car le secteur de la construction se compose principalement d'entreprises locales, dont font partie une vaste majorité de PME qui n'ont ni la volonté, ni la capacité de travailler à l'étranger.

L'année 2016 était consacrée à la phase de préparation de cette initiative. La FIEC et la FETBB¹ ont organisé plusieurs réunions avec la Commission européenne afin d'obtenir plus d'informations sur l'initiative et de fournir des commentaires le plus tôt possible.

Néanmoins, en dépit des nombreuses discussions qui ont eu lieu, le concept est resté extrêmement vague et la valeur ajoutée potentielle de cette initiative pour les entrepreneurs très incertaine. En outre, les membres respectifs de la FIEC et de la FETBB craignaient que l'attribution d'un passeport à une entreprise dans son pays d'origine permette à cette entreprise de travailler dans n'importe quel autre pays de l'Europe sans avoir à respecter les lois locales.

Cette crainte, associée à l'absence de réponse claire à nos questions, s'est traduite par plusieurs lettres communes (datées du 9/6/2016, du 21/11/2016 et du 23/12/2016) adressées par les partenaires sociaux de la construction à l'attention de la Commission européenne, exprimant le rejet de l'initiative d'un passeport de services dans le secteur de la construction.

En septembre 2016, les résultats préliminaires d'une consultation publique concluaient qu'un pourcentage élevé d'entreprises de la construction était en faveur de l'élimination des barrières légales et administratives qui persistent encore au sein du marché unique, via la mise en place d'un passeport européen. Cependant, il est apparu que cette conclusion s'est basée sur un très petit nombre de réponses individuelles d'entrepreneurs, alors que les contributions de la FIEC et de la FETBB ont été prises en compte dans une autre rubrique, avec les contributions des associations professionnelles de secteurs complètement différents.

Les deux partenaires sociaux ont affirmé que les dés étaient pipés... sans obtenir de réaction de la part de la Commission européenne.

¹ La Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction, ainsi que la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, sont deux partenaires sociaux du secteur de la construction au niveau européen.

Finalement, la Commission européenne a adopté le 10/1/2017 sa proposition législative officielle, rebaptisée la « carte électronique européenne de services ». Cette carte électronique serait demandée par une entreprise au sein de son État membre d'origine qui émettrait cette carte (suite à une évaluation conjointe avec l'État membre hôte concerné). La carte contiendrait une série d'informations à propos de l'installation de l'entreprise au sein de son État membre d'origine et serait utilisée par l'entreprise afin de se rendre et de fournir des services de construction dans l'État membre hôte concerné.

Poser une candidature dans le but d'obtenir cette carte électronique est une démarche volontaire. Cependant, l'État membre hôte concerné est dans l'obligation de reconnaître cette carte électronique une fois qu'elle est émise. L'objectif principal est de simplifier le quotidien des entreprises en facilitant les procédures administratives et légales lorsqu'elles souhaitent travailler à l'étranger. Il existe deux types de cartes électroniques : l'une est destinée à une activité transfrontalière temporaire, et l'autre à une installation à long terme. La procédure d'évaluation est plus stricte lorsqu'il s'agit d'une installation à long terme.

En ce qui concerne la structure globale du système, il est prévu que la Commission européenne mette en place une plateforme électronique accessible par les États membres via les « autorités de coordination » et interconnectée au système d'information du marché interne (IMI) existant. À terme, le système devrait être entièrement électronique et interconnecté, et les candidats ne devraient fournir les documents nécessaires qu'une seule fois.

Un tel système semble très intéressant et potentiellement utile pour les entreprises, à condition qu'il soit correctement mis en place et qu'il y ait une confiance mutuelle entre les pays de l'UE. Cependant, certains éléments de la proposition ont suscité de grandes préoccupations.

En particulier, le fait que, si l'État membre ne parvient pas à examiner et à répondre à la candidature dans le délai donné, la candidature est alors considérée comme validée... Et ce, sans le contrôle de l'État membre hôte. Cela semble être la porte ouverte aux entreprises frauduleuses, un fait que nous ne pouvons pas accepter !

En outre, une fois délivrée au candidat, la carte électronique est valide « pendant une durée indéterminée, sauf en cas de suspension, de révocation ou d'annulation ». Que se passera-t-il si le détenteur de la carte ne met pas à jour sa carte (de façon délibérée ou non) ? De quels moyens d'information et de contrôle les États membres disposent-ils afin d'assurer une mise à jour adéquate des cartes

électroniques ? Comment pouvons-nous assurer une concurrence loyale dans le secteur si les détenteurs de cartes fournissent des services de construction sur la base de cartes électroniques « obsolètes » ?

Aussi, la procédure d'évaluation se base sur la confiance mutuelle entre les autorités de coordination nationales et sur la reconnaissance mutuelle entre les diverses exigences nationales. Le doute plane quant au réalisme de cette approche et à la capacité des États membres (hôtes) à détecter les entreprises frauduleuses et à rejeter leur candidature.

Enfin, l'IMI est loin d'être efficace dans tous les États membres et on peut se demander si les questions et réponses types sont adaptées à l'évaluation d'une candidature pour une carte électronique.

Les fédérations membres de la FIEC, qui se sont réunies le 30/3/2017 afin de traiter de ce problème, ont reçu des clarifications de la part de la Commission européenne et se sont mises d'accord sur la rédaction d'un document énumérant leurs préoccupations communes, issues des lacunes susmentionnées.

Il a également été convenu de coopérer davantage avec les syndicats et les autres secteurs directement touchés par cette proposition, dans l'optique d'unir nos forces dans la mesure du possible.

II. Le plan d'action sur la TVA

La Commission européenne a publié un nouveau plan d'action sur la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) le 7/4/2016. Elle souhaite simplifier le système de TVA européen commun, en particulier pour les PME, le moderniser suite au développement rapide du commerce électronique et lutter contre la fraude.

La Commission prévoit plus particulièrement de présenter cette année (2017) une réforme du régime actuel complexe des taux de TVA. Ainsi, elle évalue actuellement deux options générales : maintenir le statu quo ou accorder plus de flexibilité aux États membres.

Dans sa contribution du 15/3/2017 destinée à la consultation publique de la Commission, la FIEC a plaidé la cause des « acquis » du secteur de la construction dans ce domaine, et en particulier la possibilité pour les États membres d'appliquer des taux réduits de TVA pour : la « livraison, la construction, la rénovation et la transformation de logements fournis dans le cadre de la politique sociale » (Annexe III, point 10) et pour la « rénovation et la réparation de logements privés, à l'exclusion des matériaux qui représentent une part importante de la valeur du service fourni » (Annexe III, point 10a).

La contribution de la FIEC a également souligné le fait que la construction dépend du lieu où le projet est réalisé. Par conséquent, accorder une plus grande marge de manœuvre aux États membres dans ce domaine, ou même proposer davantage de produits et de services (pour l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple) bénéficiant de taux réduits de TVA, n'entraînerait pas de distorsion du marché intérieur.

B) Infrastructure et financement

Tandis que l'UE est en train de sortir de la plus grave crise financière de son histoire, un de ses principaux défis réside à présent dans la nécessité d'encourager les investissements afin de soutenir la compétitivité et la création d'emplois, ainsi que de retrouver une croissance durable.

I. Le plan d'investissement pour l'Europe

Dans ce contexte, le Président Juncker a lancé un plan d'investissement ambitieux pour la croissance et l'emploi des pays de l'UE, qui comprend :

- un nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) ;
- une plateforme européenne de conseil en investissement (PECI) pour les projets, ainsi qu'un pipeline de projets pour une meilleure transparence envers les investisseurs potentiels privés (EIPP) ;
- un environnement plus favorable aux affaires pour les promoteurs de projets et les investissements privés.

1. Le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS)

Formellement adopté en juin 2015, le FEIS s'appuie sur 5 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement et sur une garantie de l'UE s'élevant à 16 milliards d'euros. Le fonds du FEIS, qui totalise donc 21 milliards d'euros, devrait permettre de donner lieu à un total de 315 milliards d'euros de prêts sur la période 2015-2017 : 240 milliards d'euros pour les investissements à long terme dans des infrastructures et 75 milliards d'euros pour les PME.

Cependant, 3,3 milliards d'euros ont été soutirés du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe afin de permettre cette garantie. La FIEC a critiqué cette coupe budgétaire imposée au MIE, sachant que la logique entre le MIE et le FEIS est totalement différente. A présent, les infrastructures qui nécessitent des fonds publics ont moins d'opportunités de financement, et ce au bénéfice de projets qui peuvent être facilement développés à l'aide d'instruments financiers.

À partir de mars 2017, le « Plan Juncker » devrait rapporter au total plus de 177 milliards d'euros d'investissements, soit 56 % du montant concerné. Les opérations approuvées par le FEIS représentent plus de 32 milliards d'euros et sont situées dans les 28 États membres. La BEI a jusqu'à présent approuvé 197 projets d'infrastructure soutenus par le FEIS, pour une valeur de plus de 24 milliards d'euros. Le Fonds européen d'investissement (FEI) a approuvé 264 accords avec les PME, ce qui représente au total un financement de plus de 8 milliards d'euros par le FEIS. Plus de 400 000 PME et entreprises de taille intermédiaire devraient pouvoir bénéficier de ces accords.

Cependant, alors que 24 % de l'investissement total est consacré aux projets énergétiques (y compris à l'efficacité énergétique des bâtiments), seulement 9 % est alloué aux projets de transport.

Extension du plan d'investissement pour l'Europe - « FEIS 2.0 » :

Le 14/9/2016, la Commission européenne a proposé une extension du plan d'investissement jusqu'à au moins un demi trillion d'euros d'ici 2020. Le plan « FEIS 2.0 » devrait mettre davantage l'accent sur le financement de projets transfrontaliers et durables, en mettant le FEIS au diapason des objectifs ambitieux issus des accords sur le climat de la « COP 21 ». La couverture géographique serait ainsi améliorée. Aussi, la combinaison des candidatures pour un financement du FEIS avec d'autres sources de financement de l'UE serait simplifiée.

Dans une prise de position datée du 24/11/2016, la FIEC a considéré ce renforcement comme un très bon signe pour l'UE et pour les investisseurs privés internationaux et, dès lors, comme une très bonne nouvelle concernant le financement des infrastructures européennes les plus en demande et des projets d'efficacité énergétique.

Cependant, elle a également mis en garde contre certains points : le FEIS ne devrait pas être renforcé au détriment du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Un tel investissement pour la croissance ne devait pas être considéré comme une simple dépense en ce qui concerne le calcul du déficit public. La liste des secteurs d'investissement prioritaires devait rester stable et les objectifs fixés réalistes.

Le 6/12/2016, le Conseil a accepté cette approche politique, qui suit partiellement certaines recommandations de la FIEC. Le Parlement européen est en train d'établir sa propre position. Dans ce contexte, la FIEC s'est entretenue personnellement avec des parlementaires européens et a notamment rencontré le co-rapporteur du comité BUDG, le

parlementaire européen José-Manuel Fernandes (PPE-PT) qui, en accord avec le point de vue de la FIEC, a insisté sur le principe d'additionnalité du FEIS et sur la protection du MIE.

2. Le Portail européen de projets d'investissement (EIPP)

Le Portail européen de projets d'investissement, officiellement lancé en juin 2016, vise notamment à augmenter la visibilité des projets à la recherche de financement auprès d'investisseurs privés. La FIEC considère que cette visibilité est extrêmement importante. Aussi, le Président de la FIEC, Jean-Louis Marchand, a rencontré le directeur de la DG ECFIN, Benjamin Angel, le 28/9/2016 au Luxembourg, afin de discuter de la contribution que peut apporter la FIEC dans le développement de la promotion de l'EIPP au niveau régional.

En effet, la FIEC considère que le succès de ce portail ne peut pas être entièrement assuré si sa gestion reste centralisée aux mains de la Commission européenne. Les autorités régionales et locales devraient avoir la possibilité de disposer de cet outil afin de faire connaître leurs projets auprès des investisseurs privés potentiels.

Depuis lors, la FIEC a également pris contact avec le Comité des régions (le Président de la FIEC a rencontré le Président Markku Markkula le 8/11/2016) et plusieurs associations représentant les autorités locales : Eurocities, le CCRE et le réseau POLIS.

Un atelier organisé par le MEDEF² (avec la participation de la FIEC) à Bruxelles le 5/4/2017 a présenté l'EIPP à un groupe de décideurs locaux français qui ont discuté des conditions pour la mise en place d'une phase pilote au niveau régional.

II. Le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

Suivi :

Le règlement (UE) n°1316/2013 en date du 11/12/2013 établit le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Il s'agit d'un instrument budgétaire pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications. Au total, un budget de 29,9 milliards d'euros a été alloué au MIE pour la période 2014-2020 :

- 23,1 milliards d'euros (dont 10 milliards d'euros du Fonds de cohésion) pour le transport,
- 5,1 milliards d'euros pour l'énergie

- et seulement 1 milliard d'euros pour les télécommunications.

Ces chiffres constituent une amélioration importante par rapport aux maigres 8 milliards d'euros consacrés à l'infrastructure de transport seulement pour la période de financement pluriannuelle 2006-2013.

Depuis lors, plusieurs séries d'appels importants ont été lancées pour financer les projets, avec beaucoup de succès.

Évaluation à moyen terme du MIE :

Dans sa réponse à l'évaluation à moyen terme du MIE, en date du 23/2/2017, la FIEC a souligné le besoin d'investissement européen dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications, ce qui rend la contribution du MIE très importante. Par conséquent, la FIEC a même demandé une augmentation du budget du MIE au cours de la prochaine période de programmation du financement pluriannuelle. En outre, la FIEC a insisté sur le fait que la combinaison de fonds est bienvenue, mais que les autorités publiques doivent être dotées de capacités techniques significatives à cet effet, en particulier au niveau local. Enfin et surtout, le MIE ne doit pas contribuer aux plans financiers récemment créés.

Consultation publique relative à « l'autorisation et à la facilitation de la préparation de projets de réseau central RTE-T » :

La Commission souhaite également simplifier les procédures complexes d'autorisation, administratives et de marchés publics pour les projets relatifs au réseau central RTE-T, qui peuvent entraîner des coûts supplémentaires, un retard et des incertitudes.

Dans sa contribution, en date du 1/9/2016 destinée à la consultation publique de la Commission, la FIEC a souligné la nécessité d'une meilleure coordination et planification, de procédures centralisées avec des interlocuteurs plus professionnels et en nombre réduit, et de la fin de l'obligation d'une notification préalable pour les aides de l'État au RTE-T.

Selon les informations disponibles, la Commission envisage de mettre en place d'ici octobre 2017 un mécanisme de consultation ex-ante, en d'autres termes, une solution unique pour les projets d'infrastructure de grande ampleur, avec une seule équipe de politique d'investissement et des contrôles exécutés en parallèle pour une date d'approbation commune.

² Le MEDEF est la plus grande fédération des employeurs de France.



Intervenants FIEC à cette occasion : Vincent Piron, Vice-Président du GdT FIEC Infrastructures & Financement et Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Évènement de l'Intergroupe LTI (Investissement à long terme) au Parlement Européen à Bruxelles (12/10/2016)



De gauche à droite : Raffaele Cattaneo - Membre du CoR (Comité des Régions), Dominique Riquet - Membre du Parlement Européen, Violeta Bulc - Commissaire UE chargée des Transports

III. L'Intergroupe du Parlement européen pour « l'Investissement de long terme et la Réindustrialisation »

Cet intergroupe promeut le débat sur les problèmes liés à l'investissement de long terme en vue de mettre en place des initiatives réglementaires et des mesures de relance futures. Il facilite les échanges entre les parties prenantes et les décideurs politiques européens, et renforce le dialogue entre les investisseurs à long terme privés et publics.

La FIEC (qui est une organisation partenaire dans cet intergroupe) a co-organisé un événement sur la réserve de projets en matière d'infrastructure de transport au sein de l'UE, ainsi que sur la façon de les préparer au mieux. Cet événement s'est déroulé le 12/10/2016

à Bruxelles, au Comité des régions. Le Président de la FIEC Jean-Louis Marchand, ainsi que le Vice-président du groupe de travail Vincent Piron, ont parlé au nom de la FIEC. Ils ont mis en avant le concept selon lequel des projets bien préparés bénéficient à toutes les parties prenantes impliquées, ainsi que la nécessité d'améliorer la visibilité de ces projets au niveau régional et local auprès des investisseurs potentiels.

IV. Le prochain « paquet routier » - Révision de la directive « Eurovignette »

D'ici la fin du mois de mai 2017, la Commission européenne devrait présenter une proposition de révision de la directive « Eurovignette », qui permet aux États membres de percevoir les frais d'infrastructure de leur réseau routier et de les encourager à affecter ces fonds au « transport durable ».

Conférence de l'ADLE au Parlement Européen à Bruxelles (29/06/2016) "Simplifier les Fonds ESI pour accroître l'efficacité des projets d'infrastructure"



Intervenant FIEC : Ulrich Paetzold, Directeur Général et de hauts représentants de notre Fédération Membre Bulgare BCC : Svetoslav Glossov et Simeon Peshov

Dans sa contribution en date du 29/9/2016 destinée à la consultation publique de la Commission, la FIEC a souligné l'importance de cette législation à un moment où les ressources publiques sont limitées. La FIEC s'est montrée favorable aux principes de « l'utilisateur-payeur » et du « pollueur-payeur », ainsi qu'à l'extension de la portée actuelle à davantage de routes et de véhicules. Plus important encore, les revenus générés devraient être consacrés à des infrastructures de transport durables.

V. « BÂLE IV »

En automne 2016, la Fédération bancaire française (FBF) a pris contact avec la FIEC et l'a informée de l'incidence négative future sur le financement de projets d'infrastructures et de construction par des banques suite à la révision en cours de « Bâle IV ». Pour aller à l'essentiel, les normes prudentielles strictes imposées à ces deux types d'actifs affaibliraient les capacités d'investissement des banques de l'UE.

La FIEC a envoyé une lettre, datée du 9/11/2016, à la Commission européenne, observatrice dans le Comité de Bâle, afin qu'elle réponde à ses préoccupations sur ce sujet. La FIEC a notamment signalé que ces développements sont en complète contradiction avec la logique du Plan d'investissement pour l'Europe (dont le succès serait menacé) et imposerait un fardeau supplémentaire sur les gouvernements et sur tous leurs organismes publics (et finalement sur les contribuables européens), alors que l'investissement public est déjà sous pression compte tenu des règles du Pacte de stabilité et de croissance.

C) Marchés publics

I. Suivi de la transposition

Les États membres avaient jusqu'à avril 2016 pour transposer dans le droit national les trois directives de 2014 en matière de marchés publics (les directives 2014/23/EU, 2014/24/EU et 2014/25/EU par exemple), à l'exception des règles d'approvisionnement électroniques, dont la transposition peut être reportée jusqu'à octobre 2018.

La FIEC a suivi le processus de mise en place et est venue en aide à ses fédérations membres. La réunion du GTT « Marchés publics » du 21/11/2016, ainsi que les réunions plénières de la Commission ECO du 2/11/2016 et du 29/03/2017, étaient une bonne occasion pour les experts nationaux d'échanger sur leurs difficultés de transposition au niveau national.

Par ailleurs, la FIEC s'est adressée à la Commission européenne, y compris lors d'une réunion technique organisée avec la DG GROW le 1/2/2017, afin d'obtenir davantage d'éclaircissements à propos du texte. Le processus de mise en place arrive tout doucement à échéance et les derniers États membres font des progrès.

II. Marchés publics électroniques

1. DUME

L'article 59 de la directive 2014/24/EU a créé le Document Unique de Marché Européen (DUME). Il consiste en une déclaration sur l'honneur actualisée à titre de preuve a priori pour confirmer que l'opérateur économique concerné remplit les conditions pour participer au marché.

A cet effet, un formulaire type de l'UE a été élaboré via un acte d'application. Ce travail implique d'un côté la Commission dans son rôle de proposition traditionnel, et de l'autre les États membres dans leur rôle de validation.

La pression conjointe exercée par la FIEC et par ses fédérations membres a permis de transmettre un message : les versions initiales de la proposition de DUME étaient trop complexes et trop longues.

Le 5/1/2016, la Commission a finalement adopté le règlement d'application (UE) 2016/7, qui met en place le formulaire type pour le Document Unique de Marché Européen, finalement plus simple et plus court que ce qui était initialement prévu.

2. EXEP

Le groupe d'experts de la Commission sur les marchés publics électroniques (Commission's Experts' group on Electronic Procurement, EXEP), composé de représentants des administrations nationales des États membres de l'UE, aide les administrations nationales à assurer la transition vers les marchés publics électroniques, comme encouragé dans les directives de 2014.

Mme Sabine Ayraud (FR-FNTP) est la représentante de la FIEC dans ce groupe d'experts. Elle fait partie des rares représentants des opérateurs économiques. Cela nous donne une très bonne visibilité.

Au milieu de l'année 2016, l'EXEP a publié trois rapports à propos des aspects réglementaires et de l'interprétation des nouvelles directives, de la gouvernance et du renforcement des capacités au sein des États membres, ainsi que des aspects informatiques, des solutions et de l'interopérabilité.



Rencontre avec une délégation éthiopienne de l'IRF (Fédération Routière Internationale) à Bruxelles (17/07/2016)
Présentation des Règles de Marchés Publics dans l'UE par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Economiques et Juridiques

Depuis l'automne 2016, l'EXEP travaille sur trois nouveaux points : les registres des contrats, les catalogues électroniques et l'accréditation des plateformes de marchés publics électroniques. La FIEC participe à ce dernier rapport.

III. Instrument international sur les marchés publics

Dans un contexte d'ouverture du secteur des marchés publics européen au reste du monde, alors que, parallèlement, les entreprises européennes sont confrontées à différents obstacles dans bon nombre de pays tiers, la Commission européenne a présenté le 29/01/2016 une proposition visant à décourager la discrimination des entreprises européennes en imposant des pénalités pécuniaires sur les offres provenant d'entreprises dont le pays d'origine imposent des mesures ou des pratiques restrictives ou discriminatoires à l'encontre des opérateurs européens.

Néanmoins, cette proposition dote la Commission européenne de pouvoirs exclusifs et discrétionnaires pour entreprendre des actions dans ce domaine.

Par conséquent, la FIEC et les EIC ont demandé dans un document conjoint le 29/2/2016 le retrait de la proposition, à moins qu'elle ne soit considérablement amendée. À l'occasion d'une réunion conjointe organisée avec la Commission européenne (DG TRADE et DG GROW) le 21/9/2016, la FIEC et les EIC ont tenu une discussion très ouverte concernant les solutions alternatives possibles. Cependant, depuis lors, le processus législatif n'a fait aucun progrès.

IV. Approvisionnement responsable en minerais

À la suite d'un long processus législatif, le Conseil et le Parlement se sont finalement accordés en juin 2016 sur l'imposition de contrôles du « devoir de diligence » aux importateurs européens d'étain, de tantale, de tungstène et d'or sur leurs fournisseurs à partir du 1/1/2021. Le but est d'empêcher les entreprises d'utiliser des matières premières dont le commerce finance des conflits régionaux. Bien que cette nouvelle législation n'ait aucun impact direct sur les entreprises de construction, elle sera complétée par des mesures d'accompagnement spécifiques. En particulier, la Commission européenne propose l'intégration d'une clause d'exécution dans ses propres marchés publics, de manière à ce qu'il incombe aux soumissionnaires qui répondent aux avis de marchés publics de la Commission européenne de prouver que leurs produits ou services ne contiennent pas de « minerais de conflit ». Cette clause d'exécution pourra être étendue au niveau national...

La FIEC considère qu'il serait injuste et extrêmement pesant pour ces entreprises (et en particulier les PME) qui répondent aux appels d'offre pour des marchés publics.

Après avoir pris plusieurs contacts, la FIEC a informé la Commission européenne (DG TRADE et DG GROW), ainsi que le Parlement européen (Comité INTA), de ce problème. La FIEC a également encouragé ses fédérations membres à soulever cette question avec leurs autorités nationales.

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Économique et Juridique au cours de l'année écoulée :

- Elle a réaffirmé tout au long de l'année, dans toutes les prises de position et dans tous les communiqués de presse pertinents, que l'on ne pouvait pas obtenir de croissance ni d'emplois sans investir dans la construction.
- Elle a en particulier participé activement au suivi du plan d'investissement Juncker.
- Elle a servi de plateforme d'échange d'informations sur l'activité de la construction et les mesures sectorielles mises en œuvre dans les différents États membres.
- Elle a apporté son soutien aux fédérations membres pour l'application à l'échelle nationale des nouvelles directives sur les marchés publics.

Prises de position

Lettre de la FIEC/FETBB sur le rejet de la carte électronique européenne de services (23/12/2016)

Position de la FIEC sur la proposition de règlement modifiant le Fonds européen pour les investissements stratégiques « EFSI 2.0 » (COM(2016) 597 final) (24/11/2016)

Lettre de la FIEC/FETBB sur l'initiative de la Commission visant à proposer une « carte de services » pour l'industrie de la construction (21/11/2016)

Lettre de la FIEC sur l'impact négatif de « Bâle IV » sur l'infrastructure et l'immobilier (9/11/2016)

Lettre de la FIEC/FETBB sur le rejet de la proposition de « passeport de services » par les partenaires sociaux européens de l'industrie de la construction (9/6/2016)

Communiqués de presse

Communiqués de presse de la FIEC/FETBB – Proposition de carte électronique européenne de services : les partenaires sociaux européens de l'industrie de la construction rejettent vigoureusement l'attitude et la proposition de la Commission européenne (16/1/2017)

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC met en garde contre les projets de proposition de Bâle IV (9/11/2016)

Communiqué de presse commun – Les projets d'infrastructures de transport doivent être bien préparés et offrir une claire rentabilité socio-économique (13/10/2016)

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC dit oui à l'extension et au renforcement du Plan d'investissement pour l'Europe (16/9/2016)

Communiqué de presse de la FIEC – Le Plan Juncker, un an après : oui à son extension et à son renforcement (17/6/2016)

Communiqué de presse de la FIEC – Industrie de la construction : la reprise doit se poursuivre mais à un rythme plus lent (15/6/2016)

Réponse aux consultations publiques

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur la réforme des taux de TVA (15/3/2017)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur l'évaluation à mi-parcours du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (23/2/2017)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur l'outil d'information sur le marché unique (SMIT) (7/11/2016)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur la révision de la directive « Eurovignette » (29/9/2016)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur l'autorisation et la facilitation de la préparation de projets de réseau central RTE-T (1/9/2016)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur la proposition visant à introduire un passeport de services et d'éliminer les obstacles réglementaires dans les secteurs de la construction et des services aux entreprises (20/7/2016)

Intervention à des événements publics

Présentation de U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC, au forum du marché unique de la Commission – « Augmentation de la bureaucratie ou encore de la valeur ajoutée ? » (31/3/2017, Varsovie)

Participation de Daniel Boscarì, Vice-président du groupe de travail « Infrastructure & financement » au dîner-débat « Réglementation prudentielle européenne : équilibrer la tendance à la croissance, l'investissement écologique et la stabilité », organisé par l'Intergroupe du Parlement européen Investissement à long terme et réindustrialisation (7/2/2017, Bruxelles)

Discours de J.L. Marchand, Président de la FIEC, et présentation de V. Piron, Vice-président du groupe de travail « Infrastructure & financement », au cours de l'événement de l'Intergroupe du Parlement européen Investissement à long terme et réindustrialisation sur le thème « Pipeline

de l'infrastructure de transport en Europe – De quoi se compose un bon projet ? » (12/10/2016, Bruxelles)

Présentation de C. Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques, adressée à une délégation de la FNTP sur le Plan d'investissement pour l'Europe (c.-à-d. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques) (29/9/2016, Bruxelles)

Présentation de C. Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques, adressée à une délégation éthiopienne de l'IRF sur les marchés publics et les conditions contractuelles (15/7/2016, Bruxelles)

Discours d'U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC, à l'occasion d'une conférence du groupe de l'ADLE sur les Fonds structurels et d'investissement européens (29/6/2016)

COMMISSION SOCIALE (SOC)

Maxime Verhagen, BE
Président

Domenico Campogrande, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION SOC-1

SOUS-COMMISSION SOC-2

SOUS-COMMISSION SOC-3

« FORMATION PROFESSIONNELLE »

« SANTÉ ET SÉCURITÉ »

« EMPLOI »

34



Massimo Calzoni, IT
Co-Président

Rossella Martino, IT
Co-Rapporteur



Cristina García Herguedas, ES
Présidente

Ricardo Cortes, ES
Rapporteur



Michel Gili, FR
Président

Eva Blouin, FR
Rapporteur



Jakob Krohn-Rasmussen, DK
Co-Président

A) Formation, emploi des jeunes, amélioration de l'image du secteur pour la compétitivité et la croissance.

I. Défis de compétences et formation : les principales priorités de l'UE

Dans un contexte économique mondial en pleine évolution, le développement des compétences et l'adaptation jouent un rôle primordial pour déterminer la compétitivité et la capacité à stimuler l'innovation de notre secteur d'activité. Ils sont également un facteur d'incitation pour l'investissement, la création d'emplois et la croissance.

Toutefois, malgré le taux de chômage toujours élevé dans bon nombre d'États Membres, principalement chez les jeunes, 40 % des employeurs européens indiquent qu'ils ne parviennent pas à trouver les personnes dotées des compétences requises sur le marché.

Pour trouver une solution à ce problème, la Commission Européenne a publié en juin 2016 une communication intitulée « Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe » [COM(2016) 381]. Celle-ci place les compétences et la formation en haut de la liste des priorités européennes. Cette communication a pour objectif d'améliorer l'enseignement et la reconnaissance des compétences qui stimulent la compétitivité et l'innovation, des compétences de base aux compétences de niveau supérieur, en passant par les compétences transversales et civiques, pour parvenir à stimuler l'employabilité.

Aussi, pour relever les défis liés aux compétences, il est nécessaire de déployer des efforts politiques considérables et des réformes systémiques de grande ampleur, notamment en ce qui concerne les politiques « vertes », étant donné que les bâtiments sont responsables de 40 % de la consommation énergétique et de 36 % des émissions de CO₂ dans l'UE.

Cela a donc poussé la FIEC à s'impliquer activement dans deux projets européens cofinancés par la Commission Européenne.

Le premier, intitulé SKILLCO (www.skillco.eu), est coordonné par la Chambre du secteur de la construction et des matériaux de construction (CCIS CCBMIS), notre membre slovène. Il rassemble des organisations de partenaires sociaux

et des prestataires de formations d'Allemagne, de Hongrie et de Slovaquie, ainsi que la FIEC. Le projet aura pour principaux objectifs la définition et l'identification des besoins en compétences existants et prévus, afin de concevoir et de définir des unités d'apprentissage, en s'appuyant sur les principes de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnel (ECVET), qui pourraient être intégrées aux programmes formels de formation et d'enseignement professionnels ou servir de cours de formation. D'une part, l'intention est d'intégrer les résultats de l'unité d'apprentissage qui seront élaborés dans le cadre du projet aux programmes sectoriels existants et, d'autre part, de les inclure aux normes de compétence nationales et aux programmes de formation et d'enseignement professionnels classiques (dans la mesure du possible, en raison des différences entre les différents systèmes d'enseignement, et si nécessaire, avec des adaptations spécifiques). Dès lors, ces objectifs représentent les tentatives de concevoir et de mettre en œuvre des programmes comparables dans différents pays, dans le but d'encourager la mobilité des travailleurs.

Parmi les principaux résultats du projet, citons le développement de deux modules de formation et d'enseignement professionnels (module A : unité d'enseignement de programmes pour les élèves et module B : formations pratiques pour les travailleurs) et leur mise en œuvre finale. Ces deux modules s'appuieront sur un outil de formation via une application pour appareil mobile conçue dans le cadre du projet SKILLCO.

Le second projet, intitulé « VET4LEC - Éducation et formation professionnelle inclusives pour la construction basse énergie », est coordonné par la FIEC et mené en coopération avec notre partenaire social, la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB), ainsi qu'avec 9 autres partenaires nationaux et l'Université de Westminster.

Le projet vise, entre autres choses, à identifier des manières grâce auxquelles :

- la coordination entre les professions concernées par la construction basse énergie sur site peut être améliorée de manière à réduire l'écart de performance entre le plan de conception et la mise en œuvre, et ainsi atteindre les objectifs d'efficacité énergétique ;
- les opportunités en matière de construction basse énergie et la formation et l'enseignement professionnels interdisciplinaires peuvent être étendues afin d'améliorer l'attractivité du secteur et

de faire progresser les connaissances concernant l'énergie, notamment pour les femmes et les jeunes ;

- les formateurs peuvent être davantage sensibilisés aux exigences en matière de construction basse énergie et aux difficultés liées à la mise en œuvre au niveau du chantier.

II. Attirer les jeunes dans l'industrie de la construction, et les y maintenir : un enjeu majeur permanent pour l'avenir.

Dans le cadre du dialogue social sectoriel européen pour l'industrie de la construction, et avec le soutien financier de la Commission Européenne, la FIEC et la FETBB ont lancé en 2015 un site Internet destiné à présenter des bonnes pratiques en matière d'outils et d'initiatives au niveau national qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes et l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie de la construction. Ceux-ci peuvent constituer un apport très utile pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles initiatives ciblées, en mettant en évidence la manière dont d'autres acteurs ont fait face à ces préoccupations dans d'autres pays.

Le site Internet (www.construction-for-youth.eu) contient actuellement des informations sur plus d'une quarantaine d'initiatives différentes dans 13 pays. Il sera régulièrement mis à jour, au fur et à mesure que se développeront de nouvelles initiatives au niveau national.

Toujours dans l'esprit de promouvoir une image positive du secteur auprès des jeunes, la FIEC poursuit son partenariat (partenaire associé) avec « WorldSkills Europe » (www.euroskills.org), un organisme qui s'occupe de promouvoir l'excellence dans le domaine du développement du savoir-faire et des compétences à travers l'UE, notamment par le biais de compétitions bisannuelles. La dernière en date, « Euroskills 2016 », s'est tenue en décembre 2016 à Göteborg (Suède). Elle a pu compter sur la participation de 500 jeunes concurrents qualifiés issus de 28 pays, ainsi que sur 65.000 visiteurs.

La FIEC concentre également son activité sur l'apprentissage et l'enseignement en milieu de travail, en tant que moyen de faciliter la transition de l'éducation et de la formation vers l'emploi. L'une des principales raisons du choix de cette approche est le fait que les preuves démontrent que les pays qui disposent de solides systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) « en alternance » enregistrent des taux de chômage des jeunes moins élevés que les pays qui n'en ont pas. Dans le cadre d'un contrat de service conclu avec la Commission Européenne (DG GROW), un consortium mené par la FIEC a obtenu des engagements de la part d'entreprises de construction et d'autres

intervenants concernés.¹ De tels engagements pourraient concerner un ou plusieurs aspects suivants :

- l'augmentation du nombre et l'amélioration de la qualité de lieux d'apprentissage dans le secteur de la construction ;
- l'introduction de composantes de la formation dans des entreprises, des centres et ou des établissements scolaires de formation à la construction qui n'ont pas participé à ces programmes auparavant ;
- le renforcement de la formation spécifique dans le secteur de la construction, comme dans le cas de l'efficacité énergétique, de l'efficacité des ressources ou de l'économie numérique ;
- le transfert de schémas d'apprentissage « en alternance » qui ont fait leurs preuves dans certains pays et/ou régions à d'autres pays et/ou régions dans lesquels ces schémas ne sont pas d'usage à l'heure actuelle ;
- l'examen de modèles existants d'apprentissage, aussi bien des schémas généraux en usage dans certains pays et/ou régions, et des schémas spécifiques en usage dans des entreprises individuelles, en vue d'augmenter la qualité, l'efficacité et la visibilité de tels modèles d'éducation et d'apprentissage.

La Commission Européenne continue d'encourager l'apprentissage « en alternance », notamment par le biais de son Alliance Européenne pour l'Apprentissage (EAfA)². A cet égard, les entreprises/organisations qui souhaitent témoigner leur engagement sont invitées à contacter la FIEC.

B) La santé et la sécurité sur le lieu de travail : un investissement et un facteur de coût.

Malgré la réduction globale du nombre de maladies et d'accidents liés au travail, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail reste un important champ d'action pour le secteur de la construction et, par conséquent, l'une des principales priorités de la FIEC.

I. Révision de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes et « silice cristalline alvéolaire » (SCR)

L'une des actions figurant au Programme de travail de la Commission Européenne pour 2016 était la révision de

¹ <http://ec.europa.eu/growth/sectors/construction/apprenticeships/>

² <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1147&langId=en>

l'actuelle directive 2004/37/CE sur la « protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail » (ci-après dénommée la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes). Par le biais de cet amendement, la Commission souhaitait revoir ou introduire des valeurs limites d'exposition pour 13 agents chimiques, y compris la « silice cristalline respirable » (SCR).

Le quartz, qui constitue 12 % de la croûte terrestre et qui est la forme de silice cristalline la plus commune, est le second minéral le plus abondant dans la nature. On le retrouve donc quotidiennement partout autour de nous : sur la plage et les routes, dans les champs, sur les pistes d'athlétisme et dans le jardin. Il est présent dans tous les matériaux naturels qui ont été extraits du sol (sable, gravier, minerais métalliques et non métalliques, etc.). Par conséquent, la silice cristalline est un composant essentiel de matériaux qui présentent un nombre quasiment infini d'utilisations dans l'industrie de la construction et qui sont très présents dans bon nombre de choses utilisées au quotidien. Il est impossible d'imaginer des maisons sans briques, sans mortier ou sans vitrages, des voitures sans moteur ni pare-brise, ou la vie de tous les jours sans routes ou autres moyens de transport, sans objets de verre ou de poterie.

Depuis le début, la FIEC a critiqué les chiffres cités dans l'évaluation de l'impact réalisée par la Commission Européenne, étant donné qu'ils ne reflètent pas la réalité du secteur de la construction et, par conséquent, ne constituent pas une base fiable pour soutenir la proposition communiquée. Dès lors, la proposition contenait des dispositions qui imposeraient des fardeaux organisationnels et financiers disproportionnés aux entreprises de construction, en comparaison avec les avantages potentiels incorrectement estimés en termes de protection des travailleurs. Ainsi, les coûts supplémentaires anticipés liés à la mesure des valeurs limites, à l'évaluation du risque et aux frais de remplacement/réduction seraient particulièrement insoutenables pour les plus petites entreprises, qui constituent la majorité des entreprises de l'industrie de la construction, et pour leurs clients.

Le secteur de la construction se caractérise par un large éventail d'activités de nature temporaire, ce qui implique des écarts significatifs des éventuels niveaux et types d'exposition des travailleurs à la SCR. À titre d'exemple, un même travailleur pourrait effectuer la même tâche dans un environnement fermé et à l'air libre au cours de la même journée. À terme, la construction pourrait même être paralysée, étant donné que la réduction des valeurs limites entraverait les tâches de construction de base.

Selon la FIEC, l'inclusion de la SCR à la directive sur

les agents cancérigènes et mutagènes imposerait ainsi des contraintes inappropriées, inutiles et injustes aux activités/processus de construction qui ne présentent aucun risque ou pour lesquels les travailleurs ne sont exposés qu'à de faibles concentrations. L'exposition à la SCR est un problème complexe, tandis que chaque profession dispose de ses propres spécificités, procédures d'évaluation du risque et mesures de gestion du risque. Dès lors, ces différences sectorielles devraient être prises en considération.

Pour ces raisons, la FIEC a considéré que la directive sur les agents chimiques (98/24/CE), qui se base sur l'évaluation et la minimisation du risque, aurait constitué un cadre législatif plus indiqué pour parvenir à une protection adéquate des travailleurs face à l'exposition à la SCR.

Au moment de finaliser le présent rapport, le Parlement Européen a décidé d'emprunter la voie tracée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), qui a considéré « qu'il y a suffisamment de preuves chez l'homme de la cancérogénicité de la silice cristalline ». Par conséquent, elle a, d'une part, soutenu la proposition de la Commission Européenne quant à l'inclusion de la SCR parmi les substances couvertes par la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes et, d'autre part, elle a également proposé de réduire de façon significative (de 0,1 mg/m³ à 0,05 mg/m³) la valeur limite contraignante applicable (qui deviendrait alors obligatoire dans tous les États Membres), par rapport à celle recommandée par le Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

À présent, les négociations entre le Parlement Européen, le Conseil des Ministres et la Commission Européenne vont débiter en vue de finaliser la procédure législative au plus vite, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur l'industrie de la construction.

II. Travailler en sécurité avec les engins de terrassement.

Un chantier de construction est un lieu de changement permanent, qui voit s'opérer l'interaction entre de nombreux intervenants différents. Ces caractéristiques ont d'importantes implications sur la sécurité et la santé au travail, en particulier en ce qui concerne les engins de terrassement, qui peuvent être la source d'accidents sérieux, voire mortels. Les sources de danger potentiel incluent la machine elle-même, très lourde, la quantité de terre ou de matériaux déplacés, l'interaction avec d'autres éléments ou types de machines, une éventuelle utilisation inadéquate de la machine, et la sécurité globale sur le chantier de construction. Les

questions de conception, tout spécialement l'ergonomie de la machine elle-même, jouent également un rôle important (accès à la machine, sièges des conducteurs, ergonomie générale de la machine). Le champ de vision dont dispose l'opérateur autour de la machine joue aussi un rôle crucial.

À cet égard, chaque intervenant a un rôle important à assumer. Les employeurs doivent mettre en place des mesures de sécurité adéquates. Les travailleurs doivent comprendre les risques, leurs conséquences et les précautions qu'ils doivent prendre afin d'assurer une utilisation sécurisée des équipements de construction. Les fabricants d'équipements de construction et de machines s'efforcent de livrer sur le marché des produits qui génèrent la meilleure productivité, l'impact environnemental le plus réduit possible, ainsi que les normes les plus élevées de sécurité pour les travailleurs et ceux qui évoluent à proximité des équipements. Les normes de sécurité des machines peuvent aussi contribuer à diminuer le nombre d'accidents et de dangers au travail.

Dans ce contexte, la FIEC, la FETBB et le CECE (Committee for European Construction Equipment) ont lancé un projet commun, soutenu financièrement par la Commission européenne (DG EMPL), qui vise à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité pour les travailleurs qui utilisent des engins de construction. Le but est, comme première étape, d'établir un meilleur dialogue entre toutes les parties concernées, à savoir : les utilisateurs et les fabricants de ces engins. Le dialogue ainsi instauré entre eux devrait permettre d'identifier les préoccupations des partenaires, d'échanger des informations, afin d'examiner les solutions possibles, et explorer les voies et moyens pour améliorer la conception et la configuration actuelles des machines et des processus d'établissement de normes.

Dans le cadre de ce projet, qui a débuté au début de l'année 2016 et qui se prolongera jusqu'en juillet 2017, différents ateliers ont été organisés et se sont articulés autour de thèmes spécifiques tels que la technologie en transition, l'ergonomie, l'organisation du travail et la formation, l'évitement des collisions, etc.

Un rapport final sera communiqué au terme du projet.

III. Gestion des risques de psychosociaux sur le lieu de travail : améliorer la qualité et la productivité au travail.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) a démontré que plus de 40 % des employeurs considèrent que les risques psychosociaux sont plus difficiles à gérer que les risques « traditionnels » de santé et sécurité au travail (SST). En outre, selon l'Agence européenne pour la sécurité et la

santé au travail (OSHA) de Bilbao, une enquête réalisée parmi les managers seniors a déterminé que près de la moitié d'entre eux pensent qu'aucun de leurs travailleurs ne risque de souffrir d'un problème mental à aucun moment pendant la durée de sa vie au travail. La réalité est que pas moins d'un sur dix d'entre eux souffrira un jour ou l'autre de maladies psychosociales. Cependant, il est difficile de déterminer de manière certaine lesquelles parmi ces maladies sont exclusivement liées au travail.

Selon certaines études, 50 à 60 % de l'ensemble des journées de travail perdues peuvent être attribués au stress lié au travail et aux risques psychosociaux. C'est le deuxième problème lié au travail le plus fréquemment rapporté en Europe après les troubles musculo-squelettiques.

Les travailleurs et les employeurs étant tout aussi concernés par le problème, il a donc été inséré au programme de travail du dialogue social sectoriel européen pour l'industrie de la construction, malgré son caractère très complexe et la difficulté de le traiter. En Europe, les employeurs ont l'obligation d'évaluer et de gérer les risques psychosociaux sur le lieu de travail, et on les encourage à mettre en œuvre des mesures additionnelles, de nature volontaire, en vue de promouvoir le bien-être mental. Des obligations légales et des initiatives volontaires de cette nature sont indispensables pour l'exploitation d'une entreprise prospère et pour maintenir en poste des effectifs motivés et sains.

Dès lors, la FIEC et la FETBB ont décidé de lancer un nouveau projet dans le cadre du dialogue social



Évènement célébrant les bonnes pratiques pour la Campagne Environnements de Travail sains (Bruxelles, 23/03/2017)

Cérémonie de remise des certificats aux partenaires de la Campagne organisée par l'OSHA, Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail.

Marianne Thyssen, Commissaire Européenne pour l'Emploi, les Affaires Sociales, Compétences et Mobilité des Travailleurs et Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales.

dans le but d'évaluer les principaux facteurs de risques psychosociaux sur le lieu de travail, de rassembler et de partager des exemples de bonnes pratiques au niveau national et, enfin, de développer une méthodologie commune pour le traitement de risques de cette nature, adaptée aux besoins et aux circonstances du secteur de la construction. Le projet, cofinancé par la Commission Européenne, a démarré au début de l'année 2017 et se prolongera jusqu'à la fin 2018.

IV. Soutenir les campagnes de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail (EU OSHA)

Comme lors de ces dernières années, la FIEC a décidé, en sa qualité de partenaire, de soutenir les campagnes de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail, et plus particulièrement celle couvrant la période 2016-2017, intitulée « Environnements de travail sains pour tous les âges ».

La population européenne a considérablement vieilli au cours de ces dernières décennies en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la réduction des taux de natalité. Il est prévu que cette tendance perdure et s'intensifie. En effet, d'ici 2040, la tranche de la population européenne de plus de 65 ans devrait représenter près de 27 % de la population totale (Eurostat, 2014).

Sur le lieu de travail, une main-d'œuvre vieillissante constitue à la fois une opportunité et un défi. Étant donné que les problèmes de santé chroniques sont de plus en plus répandus et que les travailleurs sont exposés plus longtemps à des risques sur leur lieu de travail, la gestion de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail doit évoluer et les lieux de travail doivent s'adapter aux conditions de travail. Qui plus est, les travailleurs plus âgés ne peuvent pas être considérés comme un groupe homogène, étant donné que les modifications de l'état de santé ou que les réductions de la capacité de travail ne sont pas inévitables pour tous et qu'ils disposent souvent de plus d'expérience et de savoir-faire, ce qui donne lieu à de nombreuses possibilités d'échange intergénérationnel.

Cela se vérifie surtout dans le secteur de la construction dans lequel, en plus des évolutions démographiques, les entreprises rencontrent des difficultés pour attirer les jeunes et les y maintenir, ce qui menace la durabilité de l'ensemble du secteur.

L'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail (EU OSHA) reconnaît le rôle essentiel que peuvent jouer les partenaires sociaux à cet égard. Par conséquent, la FIEC et son partenaire social, la FETBB, aborderont ce sujet afin d'identifier des initiatives conjointes réalisables.

C) Améliorer le fonctionnement du marché intérieur en fixant des conditions de concurrence égales.

I. Une meilleure application de la législation actuelle pour une mobilité équitable et la durabilité à long terme des modèles socio-économiques nationaux.

Les entreprises de construction sont confrontées à une intensification de la pression concurrentielle, ce qui donne lieu à des cas de pratiques frauduleuses et à des formes de concurrence déloyale. Cela s'explique notamment par un cadre législatif parfois trouble, aux difficultés liées à son application ou à mener des contrôles adéquats, et plus particulièrement des opérations transfrontalières. La raison peut également s'expliquer par les différents régimes nationaux de sécurité sociale qui, dans le cadre législatif actuel, peuvent constituer une sérieuse préoccupation supplémentaire pour les opérations transfrontalières.

La mobilité et la liberté de fournir des services au sein du marché unique font partie des principaux piliers de la compétitivité européenne et doivent dès lors être encouragées. Cela doit cependant être réalisé à la lumière des modèles économiques et sociaux qui ont été mis en place dans les différents États membres, afin de ne pas mettre en péril leur durabilité sur le long terme.

Dans ses orientations politiques et son programme de travail pour 2016, la Commission Européenne a annoncé une révision ciblée de la directive sur le détachement des travailleurs 96/71/EC afin, d'une part, d'aborder les pratiques déloyales et, d'autre part, de promouvoir le principe selon lequel le même travail effectué sur le même lieu devrait être rémunéré de la même manière.

La FIEC a toujours envisagé une possible révision de la directive sur le détachement des travailleurs comme prématurée, notamment en tenant compte de la mise en œuvre en cours de la directive « Exécution » 2014/67/CE. En outre, la virulente réaction de plusieurs États Membres, qui a donné lieu à la procédure « Carte jaune » à l'encontre de la proposition de la Commission Européenne, a clairement mis en avant le réel danger de longues discussions politiques et controversées lors de la procédure législative, ainsi que les incertitudes d'ordre juridique et les éventuels conflits avec la directive « Exécution » elle-même.

Aux yeux de la FIEC, la proposition de la Commission n'aborde pas les véritables préoccupations liées au « détachement ». La plupart des problèmes identifiés en lien avec le « détachement » se rapportent, d'une part,

aux difficultés ou aux lacunes en lien avec l'application et l'exécution du cadre législatif existant et, d'autre part, aux pratiques illégales, auxquelles la proposition n'apportera aucune solution. Par conséquent, la priorité doit être accordée à ces problèmes avant d'envisager d'éventuelles modifications du cadre législatif à proprement parler.

La proposition avancée par la Commission Européenne comporte des dispositions qui n'apportent pas ou que peu de valeur ajoutée et qui peuvent interférer avec les relations industrielles et les mécanismes de fixation des salaires au niveau national, ce qui pourrait entraîner une ambiguïté juridique. Dès lors, elle pourrait donner lieu à des fraudes et à des abus au lieu de les combattre, mais aussi gêner la prestation de services transfrontaliers.

En 2015, la FIEC et son partenaire social, la FETBB, ont signé une position commune contenant des propositions concrètes visant à lutter contre la fraude sociale. Aux yeux de la FIEC, il est possible de mettre en place toutes les mesures sans devoir modifier la directive « Détachement », et donc en évitant les dangers d'un débat politique sans fin entre les pays « destinataires » et « d'origine », ou le fait de mettre en doute les dispositions et la crédibilité de la directive relative à l'exécution de cette directive, que plusieurs États Membres n'ont toujours pas mise en œuvre au niveau national.

II. Lutter contre le travail non déclaré au moyen d'une plateforme établie au niveau européen.

En mai 2016, la Plateforme européenne contre le travail non déclaré, établie suite à la décision européenne 2016/3441, a été officiellement lancée. Cette nouvelle plateforme vise à réunir les organismes chargés de la lutte contre le travail non déclaré au niveau national, notamment les inspections de la sécurité sociale, les autorités chargées des impôts, etc., ainsi que d'autres intervenants, tels que les représentants au niveau de l'UE des employeurs et des travailleurs. La FIEC est parvenue à obtenir un siège d'observateur au sein de cette plateforme.

Elle a pour but de devenir un forum à travers lequel les intervenants peuvent échanger des informations et des bonnes pratiques, explorer les outils nationaux et européens pour faire face à des problèmes communs, comme, les « faux indépendants », explorer les voies et moyens qui permettront d'améliorer l'échange de données entre les administrations nationales et de renforcer la coopération.

Un programme de travail de deux ans (2017-2018) a été adopté. Il dressait les priorités de la plateforme et fournissait une description des activités sur la base de trois axes prioritaires interconnectés : coopération et action commune, activités d'apprentissage mutuel et

échange systématique d'informations, augmentation des connaissances à propos du travail non déclaré.

En plus de ces axes prioritaires, des secteurs fortement touchés par le travail non déclaré, à savoir la construction et le transport, ont été identifiés. Pour ceux-ci, des activités spécifiques sont prévues et peuvent être développées davantage.

Les activités et toutes les informations relatives à cette plateforme sont disponibles sur un site Internet dédié : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1299&langId=en>

III. Renforcer davantage le dialogue social sectoriel européen.

Au début de l'année 2017, les Comités de Direction de la FIEC et de la FETBB se sont rencontrés à Amsterdam afin de renforcer davantage les liens qu'entretiennent les deux organisations, ainsi que leur implication dans le dialogue social sectoriel européen pour l'industrie de la construction.

Les deux organisations se sont mises d'accord sur l'importance de renforcer l'impact des partenaires sociaux sectoriels sur la législation européenne, notamment à l'aide d'initiatives conjointes sur des sujets sectoriels d'intérêt commun. Des expériences précédentes ont montré que ce type d'initiatives conjointes peuvent effectivement avec une influence au sein des institutions européennes et aux plus hauts niveaux politiques.

Par ailleurs, la FIEC et la FETBB se sont accordées sur la nécessité de coopérer en vue de renforcer les organisations de partenaires sociaux dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, en vue de leur fournir des structures et des moyens adéquats pour organiser et instaurer de solides relations industrielles bilatérales et autonomes.



Réunion conjointe des Comités de Direction de la FIEC et de la FETBB à Amsterdam (21/01/2017)

De gauche à droite : Ulrich Paetzold (Directeur Général FIEC), Sam Häggglund (Secrétaire Général FETBB), Christian Fölzer (FETBB), Gunde Odgaard (FETBB-DK), Josef Muchitsch (FETBB), Gijts Lokhorst (FETBB), Dietmar Schäfers (Président FETBB), Maxime Verhagen (FIEC Vice-Président SOC), Maria Ángeles Asenjo (FIEC Vice-Présidente MEDA), Kjetil Tønning (FIEC Vice-Président TEC)

Voici quelques exemples du travail que la Commission SOC a accompli au cours de l'année écoulée, seule ou conjointement avec la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB) dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen.

- Site Internet FIEC-FETBB sur des « Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction » (www.construction-for-youth.eu)
- Projet conjoint FIEC-FETBB-CECE sur le thème « Travailler de manière plus sécurisée avec des machines de construction – Une approche multipartite » (VS/2015/0340)
- Projet conjoint FIEC-FETBB « VET4LEC - Éducation et formation professionnelle inclusives pour la construction basse énergie » (VS/2016/0404)
- Partenaire leader pour l'initiative de la DG GROW « Déclaration d'Engagements Construction » de concert avec "L'Alliance européenne pour l'Apprentissage" (SI2.702776)
- Partenaire au projet « SKILLCO - Un projet innovant pour pallier les déficits de compétences dans le secteur de la construction », coordonné par notre membre slovène CCBMIS
- Partenaire au projet « Améliorer la coopération administrative par le biais d'actions transnationales coordonnées » coordonné par INTEFP et ASTREES (FR)

Prises de position

Lettre commune avec 16 autres organisations d'employeurs européens adressée à la Commission Européenne concernant la proposition de révision de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes 2004/37/CE (11/03/2016)

Position conjointe FIEC-EBC sur la position de révision de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes 2004/37/CE (08/09/2016)

Position sur la position de révision de la directive « détachement » 96/71/CE (20/09/2016)

Lettres communes de la FIEC-FETBB adressées à la Commission Européenne concernant le « Passeport/carte électronique de services » (9/6/2016, 16/11/2016, 23/12/2016)

Lettre commune avec BusinessEurope et 10 autres organisations d'employeurs européens adressée au Parlement Européen concernant la proposition de révision de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes 2004/37/CE (04/01/2017)

Communiqués de presse

Révision de la directive « détachement » : la FIEC estime que la proposition n'aborde pas les bonnes priorités (21/09/2016)

Sommet social tripartite : La FIEC présente son avis concernant la croissance, l'emploi et l'équité dans le secteur de la construction (19/10/2016)

Communiqué de presse conjoint FIEC-FETBB - Les partenaires sociaux du secteur de la construction rejettent fermement la proposition de carte électronique européenne de services (16/01/2017)

Participation aux événements publics

Consultation des parties prenantes du Comité des régions sur la directive « détachement » (Bruxelles, 18/05/2016) - Intervention de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires sociales

20e anniversaire de l'AEIP (Association européenne des institutions paritaires de la protection sociale) (Bruxelles, 08/09/2016) - Intervention de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires sociales

Conférence du Comité Economique et Social Européen sur la « mobilité des travailleurs » (Bruxelles, 28/09/2016) - Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Présentation de l'avis de la FIEC au Sommet social tripartite à propos de la croissance, de l'emploi et de l'équité dans le secteur de la construction (Bruxelles, 19/10/2016) - Intervention de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Séminaire d'EUROGIP « La santé et la sécurité sur le lieu de travail : un levier pour la performance des entreprises » (Paris, 02/03/2017) - Intervention de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Convention ERA « Garantir du talent pour l'avenir » (Amsterdam, 2/5/2017) - Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Renforcer les compétences « Des emplois vers pour l'efficacité énergétique : répondre aux besoins du secteur de la construction » (Bruxelles, 01/06/2017) - Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Prise de position de la FIEC

20/09/2016

Position de la FIEC sur la proposition d'amendement de la directive « détachement » [COM(2016)128]

Principaux messages de la FIEC

1. La FIEC estime que la proposition de révision ciblée n'est pas nécessaire, notamment au vu de la mise en œuvre actuelle de la directive « d'exécution » 2014/67/CE. En effet, de longues discussions politiques et controversées lors de la procédure législative pourraient donner lieu à des divisions politiques entre les États Membres, ainsi qu'à des incertitudes d'ordre juridique et à d'éventuels conflits avec la directive « d'exécution » elle-même.
2. La proposition n'aborde pas les véritables préoccupations liées au « détachement ». La plupart des problèmes identifiés en lien avec le « détachement » se rapportent, d'une part, aux difficultés ou aux lacunes en lien avec l'application et l'exécution du cadre législatif existant et, d'autre part, aux pratiques illégales, auxquelles cette proposition n'apportera aucune solution. Par conséquent, la priorité doit être accordée à ces problèmes avant d'envisager d'éventuelles modifications du cadre législatif à proprement parler.
3. La proposition avancée par la Commission Européenne comporte des dispositions qui n'apportent pas ou que peu de valeur ajoutée et qui peuvent interférer avec les relations industrielles et les mécanismes de fixation des salaires au niveau national, ce qui pourrait entraîner une ambiguïté juridique. Dès lors, elle pourrait donner lieu à des fraudes et à des abus au lieu de les combattre, mais aussi gêner la prestation de services transfrontaliers.
4. La FIEC va continuer de collaborer de façon constructive avec les institutions européennes et toutes les parties concernées, en vue de trouver une solution adéquate aux problèmes des pratiques illégales et de la fraude sociale dans le cadre du « détachement ».

1 Cette position n'est pas partagée par notre membre belge « Confédération Construction ».



Rue Jacques de Lalaing 4, BE- 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.280.16.50, +32 (0) 495 123 577
www.ebc-construction.eu



Avenue Louise 225, BE-1050 Bruxelles
Tél. : +32.(0)2.514 55 35 / Fax : +32 (0)2.511 02 76
www.fiec.eu

08.09.2016

Prise de position conjointe de la FIEC et d'EBC sur la proposition d'amendement de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes (2004/37/CE) [COM(2016)248]

A) Messages clés

1. Les chiffres cités dans l'évaluation de l'impact réalisée par la Commission Européenne ne reflètent pas la réalité du secteur de la construction et, par conséquent, ne constituent pas une base fiable pour soutenir la proposition communiquée.
2. Ainsi, l'inclusion de la poussière de « silice cristalline alvéolaire » générée par un processus de travail (ci-après dénommée SCA) dans le champ de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes introduirait des exigences disproportionnées pour les entreprises de construction par rapport aux objectifs à atteindre, et plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises. La directive Agents chimiques (98/24/CE) constituerait un cadre plus approprié en fournissant un niveau de protection adéquat aux travailleurs, tout en évitant d'imposer une charge disproportionnée aux employeurs.
3. Pour garantir une mise en œuvre efficace, un niveau d'exposition limite doit être proportionnel au risque professionnel concerné et être techniquement mesurable. Par conséquent, il ne doit pas être inférieur à 0,1 mg/m³.
4. Il est possible d'améliorer davantage la protection des travailleurs à l'aide de mesures préventives, par le biais de la diffusion et de l'échange de bonnes pratiques.

43

Tous ces documents sont disponibles
sur le site de la FIEC : www.fiec.eu

COMMISSION TECHNIQUE (TEC)

Kjetil Tønning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION TEC-1

SOUS-COMMISSION TEC-2

SOUS-COMMISSION TEC-3

« DIRECTIVES, NORMES ET
ASSURANCE QUALITÉ »

« RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET
INNOVATION »

« ENVIRONNEMENT »

44



Jan Coumans, BE
Président

Eric Winnepenninckx, BE
Rapporteur



Claude Dumoulin, FR
Président

Pascal Lemoine, FR
Rapporteur



Lennart Henriz, SE
Président

Marianne Hedberg, SE
Rapporteur

L'énergie propre et la normalisation étaient les principaux thèmes de l'agenda 2016.

La Commission Technique a eu une année bien remplie en raison du lancement de l'initiative conjointe sur la normalisation, du paquet énergie propre et d'une position conjointe avec les fabricants de produits de construction, qui a permis de relancer la discussion à propos de l'avenir du règlement sur les produits de construction.

A) Questions réglementaires

I. Règlement sur les produits de construction (RPC)

Après une année au cours de laquelle la FIEC a connu une période de frustration en raison des problèmes engendrés par le règlement sur les produits de construction, sans constater de progrès notables pour parvenir à des solutions, l'année 2016 s'est avérée bien plus gratifiante. En effet, la Commission Européenne a commencé à reconnaître les problèmes des entrepreneurs, dus d'une part, au manque d'informations pertinentes sur le marquage CE et dans la déclaration de performance et d'autre part, à l'ambiguïté concernant le statut des entrepreneurs et d'autres utilisateurs, notamment en termes de droits et d'obligations.

1. Positions communes avec Construction Products Europe

Les deux positions communes sur le RPC et la normalisation et sur la surveillance du marché, élaborées avec Construction Products Europe, ont continué à influencer le débat avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes à propos de l'avenir du RPC. Elles ont souvent été citées lors de discussions. La FIEC a donc été invitée à s'exprimer au colloque à propos du règlement sur les produits de construction qui s'est tenu à Berlin en novembre 2016, à l'initiative du ministère allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (voir la section concernée).

2. Rapport de mise en œuvre sur le RPC

Bien que la situation se soit améliorée lors du dernier trimestre 2016, le rapport de mise en œuvre sur le

Avis de la FIEC à propos de l'avenir du RPC - Points de départ

Le marquage CE en vertu du RPC ne concerne que les acteurs suivants :

- Fabricants, importateurs et distributeurs
- États membres, pouvoirs nationaux et européens

Il faudra donc prendre les mesures suivantes :

- Le marquage CE doit être un soutien à la mise sur le marché de produits de construction sûrs, sains et respectueux de l'environnement.
- Les entrepreneurs ne doivent pas apposer de marquage CE.

Par conséquent, le RPC devrait devenir un outil utile aux entrepreneurs en proposant un règlement clair et simple répondant à leurs besoins, tout en étant économiquement viable pour tous les fabricants et efficace pour le marché.

La normalisation européenne pour la conception, l'exécution et les produits de construction n'est pas encore fonctionnelle et, tant qu'il en est ainsi, il est nécessaire de disposer de règles nationales pour combler l'écart entre les propriétés requises et les performances réelles.

Le marquage CE N'est PAS une marque de qualité ! Cependant, une mauvaise communication a donné lieu à des perceptions imprévues, y compris que certains utilisateurs, pensent que le contraire est avéré.

Il doit être clair que le marquage CE ne garantit pas

- l'aptitude à l'usage prévu ;
- ou
- des performances élevées et fiables du produit.

En l'absence de ces garanties, les entrepreneurs ont besoin de marques de qualité volontaires européennes ou nationales qui leur donnent l'assurance qu'ils recherchent.

RPC, COM(2016)445, de la Commission européenne fut un événement décevant pour la FIEC. En effet, ce rapport publié en juillet 2016 ne fournissait qu'une légère évaluation de l'impact sur les utilisateurs finaux. Toutefois, d'autres discussions concernant l'avenir du RPC avec d'autres parties prenantes, comme le CEN et Construction Products Europe, ont finalement permis à la plateforme REFIT d'émettre un avis qui mettait en avant certains problèmes pour lesquels la FIEC, entre autres, a manifesté certaines inquiétudes. Cet avis fut le point de départ de mesures ultérieures, comme

**Règlement Produits de Construction et son impact sur le Marché Intérieur
Parlement Européen (Bruxelles, 31/01/2017)**
de gauche à droite : Jan Coumans (FIEC, Président TEC-1), Christophe Sykes (Construction Products Europe), MPE Catherine Stihler (Rapporteur pour le CPR), Gwenoel Cozigou (Commission UE - DG GROW/ Direction C)



un nouveau forum visant à aborder les problèmes spécifiques du règlement (voir ci-dessous).

3. Comité permanent de la construction (SCC) - Plateforme technique du RPC

Ce groupe multipartite, mis en place à l'automne 2016, s'est réuni à plusieurs reprises pour se concentrer à chaque occasion sur un aspect spécifique du RPC. Les points suivants ont déjà été largement abordés :

- Normalisation
- Dérogations et procédures simplifiées
- Besoins d'informations dans la chaîne d'approvisionnement.

En plus de ce qui précède, des acteurs clés ont été invités à faire part de leurs préoccupations à propos du RPC lors d'un événement organisé par la députée européenne Catherine Stihler, qui assume la fonction de rapporteur pour le RPC, au Parlement Européen. La FIEC a demandé que les entrepreneurs soient explicitement exclus des obligations imposées aux « opérateurs économiques », à savoir les fabricants, les distributeurs et les importateurs de produits de construction. La raison étant qu'excepté en de très rares occasions, les entrepreneurs ne mettent pas de produits de construction sur le marché et ne sont donc pas tenus d'apposer de marquage CE.

Le travail de la plateforme technique du RPC se poursuit et la FIEC élabore une position pour expliquer ce que les entrepreneurs attendent d'une révision du RPC.

B) Questions de normalisation

I. Initiative conjointe sur la normalisation (ICN)

Au mois de juin 2016, la FIEC a cosigné l'initiative conjointe sur la normalisation en présence de la Commissaire Européenne Elżbieta Bieńkowska. Des représentants des États Membres et d'autres fédérations du secteur ont participé à la cérémonie

de signature, qui s'est tenue à Amsterdam. http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8852&lang=nl 15 actions ont démarré depuis le lancement de l'ICN. La FIEC participe directement à l'action 5, un projet pilote intitulé Contribuer à la mise en œuvre du règlement sur les produits de construction (RPC) via des normes.

II. Comités Techniques du CEN

Depuis son dernier rapport annuel, le statut d'organisation de liaison de la FIEC dans plusieurs Comités Techniques du CEN (TC) dans le cadre de son accord avec le CEN en tant qu'organisation partenaire se poursuit comme suit :

- En suspens : **CEN/TC 135/WG15** Champ d'application de l'EN 1090

13/06/2016 – Forum Marché Unique UE à Amsterdam
“Travailler de concert pour renforcer le Marché Unique pour les entreprises européennes”

De gauche à droite : Christophe Sykes (Construction Products Europe), Riccardo Viaggi (EBC), Elżbieta Bieńkowska (Commissaire UE), Ulrich Patzold (FIEC)



- Approuvé, mais aucun représentant :
CEN/TC 89 Performance thermique des bâtiments et éléments de construction
- Représentant de la FIEC :
CEN/TC 104 Béton et produits apparentés
CEN/TC 135 Exécution de structures en acier et en aluminium
CEN/TC 250 Eurocodes structuraux
CEN/TC 292 Caractérisation des déchets
CEN/TC 350 Durabilité des ouvrages de construction
CEN/TC 434 Facturation électronique dans les marchés publics (pour ECO)
CEN/TC 440 Comité de projet sur les marchés publics électroniques
CEN/TC 442 Modélisation des données du bâtiment (BIM)

III. Normes d'exécution

Au moment de la rédaction du présent document, la FIEC élabore sa position au sujet des normes d'exécution.

C) Encourager l'innovation et la recherche

I. ECCREDI

La FIEC continue d'occuper la Vice-présidence du Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction (ECCREDI), tandis qu'un second Vice-président a également été élu, à savoir Johan Vynke du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) belge. L'ECCREDI a publié une nouvelle stratégie et une brochure expliquant les actions qu'il mène et apportant des informations concernant ses membres. Les deux Vice-présidents ont rencontré les représentants de Buildings Performance Institute Europe (BPIE) afin de discuter de manière générale d'une collaboration plus étroite en général et plus particulièrement d'un rapport sur l'enclenchement du changement transformationnel dans la chaîne de valeur de la construction.¹ La FIEC va reprendre la présidence de l'ECCREDI en novembre 2017.

¹ <http://bpie.eu/publication/construction-value-chain/>

II. Horizon 2020

La FIEC a participé à la consultation, qui a eu lieu dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours d'Horizon 2020. Il est prévu que l'évaluation prenne fin en 2017. Ses résultats serviront de base à l'élaboration du prochain programme.

III. Nouveau Président de TEC-2

Les fédérations membres de la FIEC ont désigné le nouveau Président de TEC-2, à savoir Claude Dumoulin, qui est également le représentant de la FIEC au CEN/TC 442 sur la modélisation des données du bâtiment (BIM). TEC-2 a suivi de près les évolutions d'ECTP et la FIEC était représentée dans deux comités d'ECTP, à savoir Infrastructure et Mobilité, ainsi que Vieillesse active et Conception. En 2017, TEC-2 va synchroniser son programme de réunions avec celui du groupe de travail BIM car ils travaillent tous deux sur le BIM. TEC-2 se chargera des activités de lobbying en vue du financement de la recherche liée au BIM.

IV. Modélisation des données du bâtiment (BIM)

Voir la section consacrée au Groupe de Travail BIM (page 18).



D) Économie circulaire

I. Déchets de construction et de démolition

La Commission Européenne, sous la direction de la DG GROW et avec l'appui de la DG ENV, a publié son Protocole sur les déchets de construction et de démolition. La FIEC a participé au développement de ce protocole, avec des représentants dans les deux groupes de travail : le groupe de travail 1 s'occupait des questions techniques, tandis que le groupe de travail 2 traitait des questions politiques.

Le rapport final faisant suite à l'étude technique et économique au sujet d'un audit préalable à la démolition a également été publié. Les principaux résultats ont mis en avant une grande divergence au niveau des règlements nationaux, de la qualité et de la fiabilité des audits et des vérificateurs, un manque de surveillance par les autorités et des inquiétudes quant aux coûts. La majeure partie de l'évaluation des déchets est réalisée par l'entrepreneur qui réalise le travail de démolition.

II. Rapport de mise en œuvre

En janvier 2017, la Commission Européenne a publié un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action sur l'Économie circulaire.² En autres choses, ce rapport mettait l'accent sur la nécessité de parvenir le plus rapidement possible à un accord à propos du paquet législatif sur les déchets, qui a été proposé en 2015 (voir ci-dessous). La FIEC a réagi aux commentaires sur l'écoconception dans sa position sur le paquet énergie propre.³

III. Révision des directives sur les déchets

Suite au retard au niveau de l'adoption des propositions relatives au paquet sur les déchets, le Comité concerné au sein du Parlement Européen (ENVI) a adopté un avis en mars 2017, tandis que des discussions supplémentaires se sont tenues dans le cadre d'un groupe de travail sur l'environnement au Conseil de l'Union Européenne. Il est prévu que la Commission Européenne soumette des amendements suite au dialogue, afin que la législation soit adoptée ultérieurement, en 2017 ou en 2018.

² COM(2017) 33 final

³ <http://www.fiec.eu/en/cust/documentview.aspx?UID=5d218502-85c3-4fdb-9ccb-5e40c20c77f3>

E) Utilisation efficace des ressources

I. Cadre d'évaluation volontaire sur la performance environnementale dans les bâtiments

1. Groupes des intervenants – Proposition sur les indicateurs clés

La DG Environnement et le Joint Research Centre ont poursuivi leur travail sur l'élaboration d'indicateurs pour le prochain cadre, qui devrait être publié en 2017. Suite à d'intenses discussions au sujet d'un projet de proposition en novembre 2016, au cours d'une réunion des intervenants à laquelle a participé la FIEC, une proposition mise à jour est attendue au cours de l'année 2017.

F) Efficacité énergétique

I. Paquet énergie propre

Suite à la publication d'un paquet complet de propositions en novembre 2016, la FIEC a publié sa position horizontale concernant le paquet énergie propre en mars 2017. La Commission Économique et Juridique (ECO), la Commission Sociale (SOC) et la Commission Technique (TEC) ont réservé un accueil chaleureux au paquet, en faisant part de leur soutien pour l'objectif contraignant d'efficacité énergétique et à l'approche élargie en matière d'innovation et de financement. Cela étant dit, d'autres commentaires et demandes de clarification sont requis pour plusieurs détails spécifiques, y compris la signification de « production industrielle » dans la construction. Il a également été demandé avec insistance d'inclure le secteur dans la proposition de Forum industriel sur l'énergie propre.

II. Efficacité énergétique des bâtiments - Révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)

Dans le cadre du paquet susmentionné, la DG ENER a publié une proposition en vue de réviser la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Ce document tant attendu vise à améliorer le niveau de rénovation du parc immobilier existant, en demandant aux États Membres de considérer les bâtiments résidentiels et non résidentiels dans leurs stratégies de

construction à long terme. Dans sa position publiée en mars 2017, la FIEC mettait en garde contre l'utilisation prématurée des Certificats de performance énergétique pour mesurer les améliorations des performances énergétiques avant et après rénovation. Elle a également mis en doute l'objectif et la nature de la proposition « d'indicateur d'intelligence » et a demandé une large consultation avec des experts compétents, ainsi que de la cohérence avec le cadre d'évaluation volontaire sur la performance environnementale des bâtiments, qui devrait être publié en juin 2017 (Voir plus haut). En mars 2017, la FIEC a tenu une première réunion avec le rapporteur du Parlement

Européen pour la proposition d'EPBD, M. Bendt Bendtsen. D'autres réunions suivront en fonction des exigences.

G) Substances dangereuses

I. ECHA, partie prenante

La FIEC est restée membre du groupe d'intervenants de l'Agence européenne des produits chimiques.

Extrait de la prise de position FIEC :

La FIEC est la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction représentant, par le biais de ses 29 fédérations membres nationales dans 26 pays (23 États membres de l'UE et de l'AELE et la Turquie), des entreprises de construction de toute taille, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises ainsi que des « acteurs globaux » de toutes les spécialités du bâtiment et du génie civil.

« Partenaire social sectoriel » reconnu (employeurs)

Contact Presse : Sue Arundale

Tél. +32-2-514 55 35 / e-mail : s.arundale@fiec.eu



Oui à la révision de la DPEB mais toutes les dispositions ne sont pas pertinentes !

15.03.2017

■ Une amélioration considérable des taux de rénovation énergétique est essentielle

Étant donné que la FIEC défend depuis longtemps l'idée que le problème principal de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) réside dans le manque de cohérence et de conviction dans sa mise en œuvre, la Fédération accueille bien évidemment tout effort visant à améliorer le taux de rénovation énergétique des bâtiments existants dans l'UE. La FIEC a participé à la consultation qui a précédé la proposition d'amendement de la directive et soutient fermement les conclusions qui répondent à ses propres préoccupations.

Dans cette optique, la FIEC est heureuse de voir la disposition imposant aux États Membres d'intégrer la rénovation d'immeubles résidentiels et non résidentiels dans leurs stratégies de rénovation de bâtiments à long terme. Ceci étant dit, alors que d'autres efforts ambitieux sont clairement nécessaires, les mesures imposées devraient être neutres sur le plan technologique, ne devraient pas être irréalisables en termes de coûts et devraient toujours tenir compte des circonstances locales. Le climat, l'aspect, les matériaux de construction disponibles, les méthodes de construction locales habituelles, le comportement des occupants et de nombreux autres facteurs affectent l'efficacité énergétique et le type de rénovation qui permettra de réaliser les meilleures économies d'énergie. En outre, les investisseurs et les propriétaires d'immeubles veulent voir un retour sur investissement concret. Ce retour peut être difficile à estimer avec précision avant que la rénovation ait lieu et difficile à démontrer par la suite, surtout à court terme. Par conséquent, nous demandons aux États Membres d'être ambitieux mais pragmatiques, en maximisant le soutien financier des fonds de l'UE disponibles et en fournissant des informations adéquates pour répondre aux besoins de ceux qui veulent investir/rénover leurs bâtiments.

■ Comparer des CPE pour justifier les investissements publics est prématuré

Il est tout à fait logique de vouloir s'assurer que les fonds publics ont été dépensés à bon escient, éventuellement au moyen d'un système visant à évaluer les améliorations apportées en termes d'économies d'énergie suite à des travaux de rénovation partiellement financés avec de l'argent public. Toutefois, la FIEC est fermement opposée à l'utilisation obligatoire des Certificats de performance énergétique (CPE) à cette fin, à moins que la qualité de ces certificats, les paramètres utilisés et la formation des évaluateurs soient améliorés et harmonisés dans toute l'UE. Alors qu'il semble judicieux d'utiliser un système existant plutôt que de créer quelque chose de nouveau, une telle évaluation ne peut pas être instaurée pour l'instant. Baser des décisions de financement sur une situation « avant » et « après » CPE est prématuré dans de nombreux États Membres, avec un risque élevé que ni les investisseurs, ni les bénéficiaires n'aient accès à des règles de jeu équitables. La FIEC appelle les co-législateurs à faire pression pour obtenir un report, voire une suppression, de cette mesure.

■ L'écoconception doit-elle être alignée sur les mesures existantes pour les produits de construction ?

La FIEC a publié une prise de position sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique en 2014 <http://www.fiec.eu/en/fiec-positions/position-papers.aspx>. Notre objection de principe a toujours été que pour des produits de construction, le règlement sur les produits de construction 305/2011 (RPC) représente le meilleur moyen d'atteindre les objectifs des directives sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique. Nous restons opposés à toute nouvelle mesure séparée qui fait double emploi avec les exigences du RPC, car un tel double emploi crée une charge administrative et augmente les coûts à la fois pour les producteurs et les utilisateurs des produits de construction. Ceci étant dit, même si les produits de construction sont clairement répertoriés dans le plan de travail Écoconception 2016-2019, il n'est pas clairement établi si l'intention consiste à introduire des exigences complémentaires ou à aligner les règles d'écoconception sur les obligations existantes dans le cadre du RPC...

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Technique au cours de l'année écoulée.

Prises de position

Prises de position de la FIEC – Paquet énergie propre (13/03/2017)

Prises de position de la FIEC – Révision de l'EPBD (15/03/2017)

La FIEC a également échangé la correspondance suivante afin de faire part de ses préoccupations :

Lettre adressée au Président du CEN/TC 135 concernant le rapport technique sur la norme EN 1090-1 (15/07/2016)

Lettre adressée au Chef d'unité faisant fonction de l'Unité Construction, DG GROW, en réaction à l'étude d'impact économique sur le règlement sur les produits de construction (27/07/2016)

Action commune avec l'ECCREDI : lettre adressée à Buildings Performance Institute Europe (BPIE) à propos d'un document portant sur l'enclenchement du changement transformationnel dans la chaîne de valeur de la construction (28/07/2016)

Communiqués de presse

Communiqué de presse commun FIEC-CPE-EBC Le secteur de la construction et les producteurs de matériaux unissent leurs forces en vue d'améliorer la normalisation (13/06/2016)

BIM peut donner lieu à d'excellents résultats pour la politique européenne (20/06/2016)

La plateforme REFIT recommande une mesure concernant le règlement sur les produits de construction (RPC) (30/08/2016)

Le « Paquet Hiver » va-t-il donner lieu à des investissements dans la rénovation ou refroidir les investisseurs ? (30/11/2016)

La FIEC demande à ce que le marquage CE réponde aux besoins des utilisateurs (31/01/2017)

Le paquet énergie propre nécessite un effort conjoint pour être fructueux (15/03/2017)

Réponse aux consultations publiques

Réponse de la FIEC à la consultation publique sur la Stratégie de recherche, d'innovation et de compétitivité pour l'Union de l'énergie (30/05/2016)

Réponse de la FIEC à la consultation publique sur l'évaluation à mi-parcours d'Horizon 2020 (13/01/2017)

Participation aux événements publics

« Cérémonie de signature de l'initiative conjointe sur la normalisation », organisée par la présidence néerlandaise, Amsterdam (13/06/2016). Participation du Président de la FIEC, Johan Willems, avec le Directeur Général de la FIEC.

Colloque à propos du règlement sur les produits de construction organisé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire, Berlin (08/11/2016.) Discours de Sue Arundale.

GeoBIM Europe, Amsterdam (24/11/2016). Discours de Kjetil Tønning, Président de la Commission Technique (TEC).

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC : www.fiec.eu



UK © Laotz - fotolia.com

UK © Laotz - fotolia.com

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Daniel Nicolardot, FR
Représentant pour les PME

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



A) Une représentativité complète pour micro, petites, moyennes et grandes entreprises

L'industrie européenne de la construction est à une écrasante majorité constituée d'artisans, de PME et d'entreprises familiales. Cette réalité se reflète également dans les fédérations membres de la FIEC. La diversité des membres de la FIEC garantit sa représentativité complète au sein de l'industrie européenne de la construction, c.-à-d. les entreprises qui exécutent toutes sortes de travaux de construction et de génie civil, qu'elles agissent en qualité d'entrepreneurs principaux ou de sous-traitants.

La FIEC défend sans aucune discrimination les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles :

- Artisans, entrepreneurs et micro-entreprises ("micro-entreprises"),
- Petites et moyennes entreprises,
- Grandes et très grandes entreprises.

Ces entreprises peuvent être des propriétés familiales ou des sociétés de capital-actions ; elles peuvent être dirigées par les familles elles-mêmes ou par des managers externes. Mais, ce sont toutes des entreprises de construction, et, en tant que telles, elles ont bien plus d'intérêts communs que de conflits d'intérêts.

C'est toute la force des initiatives et des positions de la FIEC : celles-ci reposent sur les avis et l'expérience d'une formidable diversité d'entreprises originaires d'un très grand nombre de pays.

Outre la défense générale et permanente des intérêts des PME dans chacun des thèmes spécifiques abordés par les commissions, sous-commissions et groupes de travail de la FIEC, la FIEC a créé en 2002 une vice-présidence spécifique pour les enjeux des PME intitulée « Représentant pour les PME ».

Le Représentant pour les PME de la FIEC vérifie et revérifie dans chacun des thèmes soulevés, que les prises de position et les initiatives de la FIEC tiennent dûment compte des intérêts des PME et des entreprises familiales.

B) Implication totale des PME dans le dialogue social sectoriel

Le comité pour le dialogue social dans la construction de la FIEC/FETBB est généralement reconnu comme un comité de dialogue social sectoriel dans lequel les PME participent activement sans subir la moindre discrimination.

Par ailleurs, la représentativité globale de la FIEC a été à nouveau confirmée par la dernière « étude sur la représentativité » menée par Eurofound pour la Commission européenne. Selon cette étude, 56,1 % des employés/travailleurs du secteur de la construction dépendent d'entreprises affiliées aux fédérations membres de la FIEC. Il s'agit, jusqu'ici, du taux le plus élevé de toutes les organisations contrôlées au niveau de l'employeur.

Cette représentativité complète de la FIEC garantit le plein respect des intérêts des PME dans le travail du comité pour le dialogue social sectoriel et ses groupes de travail spécialisés. La FIEC et son partenaire social FETBB ont considérablement investi dans ce dialogue social sectoriel tout à fait représentatif, fort et efficace, qu'ils ont

démarré voici de nombreuses années avant son institutionnalisation par la Commission Européenne.

C) Coopération étroite avec les organisations intersectorielles

Les Fédérations membres de la FIEC sont affiliées, au niveau national, à des organisations intersectorielles représentant les intérêts collectifs de l'industrie et des employeurs qui sont à leur tour affiliées à l'une des organisations européennes intersectorielles Businessseurope et l'UEAPME. Ces deux organisations représentent, via leurs fédérations membres, les intérêts collectifs des PME.

Pour cette raison, la FIEC entretient des contacts étroits et collabore autant que possible avec Businessseurope¹ et l'UEAPME² dans des domaines tels que les marchés publics, les affaires sociales, les affaires techniques et la normalisation. Des détails sont donnés dans les différents chapitres de ce rapport.

Au fil de ces contacts, la FIEC veille à ce que les intérêts spécifiques de l'industrie de la construction soient pris en considération de manière appropriée dans les travaux de ces organisations professionnelles intersectorielles et que les divergences d'opinion éventuelles soient fondées sur des exigences réelles, mais ne résultent pas d'un manque de coordination

1 www.businessseurope.eu

2 www.ueapme.com

“
La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.
 ”

Communication de la Commission – Exemple de déclaration portant sur des renseignements relatifs à la qualité de PME d'une entreprise, JOCE, C 118 du 20/5/2003, p. 5 à 15.

	micro	petite	moyenne	grande
travailleurs / salariés (y compris propriétaire/ exploitant, hors apprentis) et ...	1-9	10-49	50-249	(250 +)
(soit) chiffre d'affaires annuel jusqu'à x millions €	2	10	50	(50+)
(ou) bilan annuel jusqu'à x millions €	2	10	43	(43+)

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN (MEDA)

Maria Ángeles Asenjo, ES
Présidente

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



Au cours de la dernière année, la FIEC a poursuivi sa tâche, qui consiste à informer les fédérations membres sur les principaux aspects de l'activité des institutions européennes concernant les pays partenaires méditerranéens.

La politique de l'Union Européenne par rapport aux pays sud-méditerranéens vise à encourager des réformes politiques et économiques dans chacun des pays et à améliorer la coopération entre les pays de la région et avec l'Union Européenne.

Les relations avec les pays sud-méditerranéens sont d'une importance capitale. La **Politique européenne de voisinage** régit ces relations en essayant de soutenir chaque pays dans les aspects où l'Union Européenne peut apporter une contribution spécifique et positive. Elle traite les sujets du contexte actuel de la plus haute importance, tels que la sécurité et la migration, ainsi que la bonne gouvernance et les réformes politiques et économiques. En 2016, une attention particulière a été accordée aux pays touchés par les conflits et par la crise des réfugiés, notamment la Syrie. Des accords ont été conclus avec la Jordanie et le Liban afin de les aider à faire face à l'afflux de réfugiés. La Tunisie a également reçu une attention spéciale lorsque l'Union Européenne a soutenu sa transition démocratique.

Le 14 septembre 2016, la Commission Européenne a proposé la création d'un nouveau **plan d'investissement extérieur européen (PIE)** afin de stimuler l'investissement des pays voisins de l'UE (y compris les pays sud-méditerranéens) et de l'Afrique, en particulier pour soutenir l'infrastructure sociale et économique, ainsi que les PME. Les trois objectifs principaux de ce plan sont : mobiliser l'investissement, fournir une assistance technique et soutenir les réformes économiques et structurelles dans les régions visées, afin d'améliorer l'environnement commercial et politique. Le paquet PIE, présenté par la Commission Européenne, comprenait une série d'éléments, parmi lesquels il convient de mentionner la proposition de règlement relatif au Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et la mise en place de la garantie FEDD et du fonds de garantie FEDD (en cours de discussion au Parlement Européen au moment de la rédaction

de ce chapitre). Avec cette initiative, la Commission Européenne propose d'optimiser les perspectives d'investissement dans les pays partenaires en tirant parti des ressources existantes de l'UE, de la même manière que le Plan d'investissement pour l'Europe et que le FEIS. La création de ce nouveau Fonds européen pour le développement durable est au centre de l'EIP. Il se composera de plateformes d'investissement régionales, combinant ainsi le financement des installations de mélange existantes et la garantie FEDD.

L'Union pour la Méditerranée (UpM), une organisation intergouvernementale qui réunit les États Membres de l'UE et 15 pays du sud et de l'est de la Méditerranée, est un autre domaine d'attention pour la Vice-présidente en charge du dossier MEDA. C'est une structure permanente consacrée au renforcement du dialogue, de la coopération et de l'échange d'idées de projets. Six domaines prioritaires stratégiques ont été identifiés : le développement commercial, les affaires sociales et civiles, l'enseignement supérieur et la recherche, les transports et le développement urbain, l'eau et l'environnement, ainsi que l'énergie et l'action climatique.

En ce qui concerne l'activité de la **Banque Européenne d'Investissement** dans les pays tiers méditerranéens en 2016, les données initiales relatives aux projets financés indiquent environ 1,6 milliard d'euros de prêts pour 16 opérations. La répartition par pays de ce financement de la BEI a été définie comme suit : Égypte 56 %, Tunisie 26 %, Maroc 12 % et Israël 6 % ; par secteur : lignes de crédit 53,7 %, transport 25 %, industrie 7 %, télécommunications 6,3 %, eau 4,4 %, énergie 3 % et déchets solides 0,6 %.

Comme d'habitude, les **bulletins d'informations MEDA** sont disponibles périodiquement sur le site Web de la FIEC pour les fédérations membres.

GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

José Michaël Chenu, FFB
Président (2016/12-)

Myriam Diallo, FFB
Rapporteur



En décembre 2016, l'Assemblée Générale a désigné le nouveau Président du groupe de travail « Logement », M. José-Michaël Chenu, de la Fédération Française FFB. C'est sous cette nouvelle présidence que s'est tenue une première réunion le 6 mars 2017.

Nouvelle présidence, nouvel agenda

Le nouveau Président a expliqué que sa stratégie s'articulait autour d'un principe de base, celui que les entrepreneurs européens devraient se trouver à l'avant-plan du secteur du logement en leur qualité d'acteurs principaux dans un secteur intégré, rassemblant tous les autres acteurs de la filière, et ainsi montrer leur capacité à gérer des projets de construction. Cette vision des choses implique la prise en compte de différents aspects : la préfabrication, le développement du BIM, l'efficacité énergétique, les services fournis aux utilisateurs, la traçabilité dans le temps, le certificat de performance énergétique des bâtiments, les contrats d'entretien, la gestion des installations, etc.

Suite à la réunion du 6 mars, les participants ont convenu d'une première étape, celle de travailler à la rédaction d'un document visant à aboutir à des solutions formulées par le secteur de la construction à propos des thèmes suivants : coûts de la construction de logements (c'est-à-dire comment construire moins cher

demain ?) et pénurie de logements (c'est-à-dire les bonnes pratiques en termes de mesures nationales visant à lutter contre ce manque).

La FIEC au European Housing Forum

Le « European Housing Forum » (EHF), partenaire de « l'intergroupe URBAN du Parlement Européen » est une plate-forme de discussion abordant des sujets de politique européenne qui ont une influence sur le marché résidentiel. Pour la FIEC, l'EHF est un partenaire clé pour une défense plus intensive de ses intérêts dans le secteur de l'immobilier. Les membres de l'EHF comprennent, entre autres, les associations représentatives des locataires, le logement social, les promoteurs, les professions immobilières et les entrepreneurs. Assumé la co-présidence du « European Housing Forum » avec l'UIPI et l'UEPC est un honneur pour la FIEC, étant donné qu'elle est ainsi en mesure de contribuer activement aux discussions sur les questions de logement, en collaboration étroite avec les institutions de l'UE.

À l'occasion des deux dernières réunions, tenues le 08/06/2016 et le 19/12/2016, les participants ont abordé toute une série de thèmes ayant une incidence sur le logement. Par exemple, le plan sur le logement et le développement urbain durable des Nations Unies, la question urbaine européenne, une nouvelle législation espagnole qui présente de nouvelles manières d'accéder à la propriété, les avantages potentiels du paquet « Énergie propre », le plan d'investissement pour l'Europe, etc.

Plus d'informations sur le site de l'EHF :
<http://www.europeanhousingforum.eu/>

“

La FIEC assure la coprésidence de l'EHF, conjointement avec l'UIPI et l'UEPC. Cette combinaison d'expériences et d'expertises complémentaires assure une continuité efficace dans le travail du European Housing Forum. ”

EUROPEAN INTERNATIONAL CONTRACTORS (EIC)



EUROPEAN
INTERNATIONAL
CONTRACTORS



Philippe Dessoy, BE
Président



Frank Kehlenbach, EIC
Directeur

Les EIC (European International Contractors) représentent les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction vis-à-vis des décideurs politiques européens et des institutions financières internationales. Ses membres titulaires sont des fédérations de la construction en provenance de 15 pays européens, qui sont liées directement ou indirectement à la FIEC et ont des entreprises affiliées actives sur le plan international.

A) Organisation

Les EIC fondés en 1970 sont enregistrés depuis 1984 en tant qu'association indépendante de droit allemand à Berlin. Le mandat des EIC consiste à promouvoir les intérêts des entreprises de l'industrie européenne de la construction en rapport avec leurs activités internationales. Par conséquent, la fédération entretient des relations étroites avec toutes les organisations européennes, internationales et autres, dont les politiques sont intéressantes pour l'activité internationale de construction. Cela inclut la Commission Européenne (CE), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), l'OCDE, la Banque Mondiale ainsi que d'autres organisations non gouvernementales telles que la FIDIC ou CoST (Construction Industry Transparency Initiative).

Fin 2016, le Comité de Direction des EIC était composé comme suit :

- Président : Philippe Dessoy (Besix, Belgique)
- Vice Président : Wouter Rimmelts (BAM International, Pays-Bas)
- Trésorier : Per Nielsen (NCC, Suède)
- Jesper Arkil (Arkil Holding, Danemark)
- Duccio Astaldi (Condotte d'Acqua, Italie)
- Selim Bora (Summa, Turquie)
- George Demetriou (J&P Avax, Grèce)
- Juha Kostianen (YIT, Finlande)
- Pedro Maristany (Dragados, Espagne)
- António Mota (Mota-Engil, Portugal)
- Christophe Pélissié du Rausas (VINCI Concessions, France)
- Karl-Heinz Strauss (PORR, Autriche)
- Jörg Wellmeyer (Strabag International, Allemagne)

Le Président Dessoy représente également les EIC en sa qualité de Vice-Président au Comité de Direction de la FIEC.

B) Mission & Priorités

Les EIC prônent une concurrence internationale loyale et des conditions contractuelles équilibrées, des formes de passation de marchés et de contrats basées sur la qualité et des plans de réalisation de projets innovateurs, ainsi que des méthodes de construction durables.

Les EIC encouragent les nouvelles opportunités commerciales pour les entrepreneurs européens en promouvant une collaboration plus étroite entre les organismes de financement du développement et commerciaux et en œuvrant en faveur des partenariats public-privé à l'échelle internationale.

Les EIC offrent un forum unique de networking et de partage d'expériences dans tous les domaines liés aux activités internationales de construction.

Dans la gamme très étendue des conditions générales qui influencent le travail des entrepreneurs internationaux européens, les thèmes suivants ont été identifiés comme des questions prioritaires pour les EIC en 2016 :

I. Modèles de contrats FIDIC

Depuis plus de 40 ans, le groupe de travail « Conditions contractuelles » des EIC révise et commente les modèles de contrats de la FIDIC. Le travail du groupe a été condensé dans plusieurs publications de grande qualité intitulées « Guides des EIC à l'attention des entrepreneurs », qui fournissent non seulement aux membres un bref aperçu des risques et des écueils potentiels des modèles de contrats FIDIC mais influencent aussi le débat général sur des conditions contractuelles équitables et équilibrées. Le groupe de travail se penche actuellement sur la mise à jour 2017 de la série de contrats de la FIDIC, sur le nouveau modèle de contrat FIDIC pour les travaux souterrains ainsi que sur la prévention de l'utilisation abusive et libre du modèle FIDIC par l'application de conditions particulières déloyales.

Dès le début de cette « révision amicale » des mises à jour 2017, les EIC ont demandé à la FIDIC de perpétuer sa tradition de publier ses modèles de contrats comme un « manuel de bonne pratique d'ingénierie préparé par des ingénieurs aux fins d'un usage pratique » et de s'abstenir ainsi d'instaurer un haut niveau de microgestion contractuelle. Étant donné la formulation de la version préliminaire spéciale du « Livre Jaune » de la FIDIC, publié en décembre 2016, les EIC ont toutefois conclu que

la FIDIC n'avait probablement pas atteint l'objectif d'intégrer la meilleure pratique contractuelle actuelle dans ses mises à jour planifiées. Par conséquent, dans le cadre d'un effort conjoint avec ses homologues japonais (OCAJI) et coréens (ICAK) et avec la Confédération Internationale des Associations d'entrepreneurs en Construction (CICA), les EIC ont suggéré à la FIDIC d'entamer un dialogue plus élaboré avec les grandes fédérations internationales d'entrepreneurs avant de finaliser ses mises à jour. Dans leur lettre commune, les quatre fédérations ont en particulier fait part de leurs préoccupations sur le fait que les mises à jour 2017 comprendront un important transfert de risque supplémentaire aux entrepreneurs.

Le groupe de travail « Conditions contractuelles » discute également avec le groupe de travail respectif FIDIC/ITA du projet de nouveau modèle de contrat pour les travaux souterrains. Les EIC estiment que l'approche conceptuelle actuelle est équilibrée étant donné que les risques liés au sol sont attribués à l'employeur, en tant que partie qui bénéficiera le plus du projet finalisé et est mieux à même de contrôler ce risque. Les EIC approuvent en particulier le fait que l'état du sous-sol comme prévu dans la conception et la méthodologie convenues contractuellement ainsi que la répartition des risques soient consignés dans un rapport de référence géotechnique détaillé et à valeur contractuelle.

Les EIC ont par ailleurs répondu à l'invitation de la FIDIC d'analyser la proposition de nouveau concept de « Golden Principles » (Principes en or). En réponse à la critique des EIC concernant la fréquente utilisation abusive des documents FIDIC, la FIDIC envisage à présent une modification de sa politique en matière de licences dans la mesure où, à l'avenir, elle privilégiera la licence de contrats sur mesure qui se conforment à une série de « Principes en or » plutôt que l'achat de ses modèles de contrats. Bien que les EIC soient dans l'ensemble favorables à ce changement de politique proposé, ils ont fait savoir qu'il serait prudent pour la FIDIC de coordonner étroitement son nouveau concept avec les banques multilatérales de développement ainsi qu'avec l'UE, de manière à ce qu'elles fassent partie intégrante de la stratégie étant donné leur influence sur les pratiques de passation de marchés de leurs emprunteurs. En tant que financiers, les BMD et l'UE disposent tous deux de l'influence politique et de l'autorité légale requises pour intervenir si l'un de leurs clients utilise un contrat FIDIC « non conforme ».

II. Systèmes européens de conception-construction-exploitation

Dans une étude qui a fait l'objet d'un vaste débat entre la Commission Européenne et les EIC, la Commission a finalement établi les avantages potentiels des contrats de conception-construction et des contrats de conception-construction-exploitation (CCE) par rapport à l'approche conventionnelle conception-soumission-construction. Par conséquent, la DG DEVCO a modifié, au début de l'année 2017, le Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de l'UE (PRAG) en ajoutant un dossier spécifique d'appel d'offres sur les projets de conception-construction.

Les EIC ont soumis leurs commentaires à différents stades du processus et ont convenu avec la Commission Européenne de l'importance d'une répartition équilibrée des risques, également en ce qui concerne les systèmes CCE. Bien que la Commission ait assuré aux EIC qu'elle n'avait pas l'intention de s'écarter de la répartition conventionnelle des risques, telle qu'elle figure dans la version actuelle des Conditions générales pour des marchés de travaux financés par le FED, les EIC ont exprimé des réserves sur la version finale du modèle de contrat pour la conception-construction. Les EIC ont identifié une série d'articles dans les conditions contractuelles générales qui prévoient un transfert de risques excessif à l'entrepreneur et ont donc fait part de leurs critiques à la Commission Européenne. La DG DEVCO a annoncé qu'elle analyserait en détail les commentaires des EIC, vu qu'ils ont soulevé des questions importantes qui doivent être abordées d'un point de vue opérationnel et juridique.

En outre, les EIC ont insisté sur l'absence de référence dans le PRAG de l'UE à des normes et politiques sociales et environnementales reconnues à l'échelle internationale, comme ISO 14001, OSHAS 18001 et les principales normes du travail de l'OIT, alors que ces dispositions sont nécessaires pour établir une cohérence entre le PRAG et les valeurs et principes généraux de développement de l'UE dans le contexte du développement durable et de la protection des droits de l'homme. Alors que les agences de financement bilatérales françaises et allemandes, l'AFD et le KfW, ont déjà intégré des critères de durabilité dans leurs procédures d'appel d'offres pour des projets de génie civil, ce type de dispositions fait toujours défaut dans le PRAG.

III. « Blending 2.0 » de l'UE

Les EIC continuent de promouvoir leur concept « Blending 2.0 » qui suggère que les institutions financières éligibles pour le développement syndiquent une certaine tranche de leurs prêts parmi des banques commerciales dans la mesure où ces fonds peuvent être garantis par une couverture d'assurance complète offerte par des agences de crédit à l'exportation (ACE). Ce modèle de financement permettrait de mobiliser des fonds supplémentaires du secteur privé pour des projets d'infrastructure typiques du secteur public qui ne génèrent pas suffisamment de revenus directs, mais qui sont indispensables pour le développement social et économique du pays.

Les EIC ont été invités par la DG GROW de la Commission Européenne à présenter leurs propositions à l'occasion de la réunion du Groupe Thématique « Compétitivité internationale » qui s'est tenue le 24 novembre 2016 dans le contexte de la stratégie de la Commission pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises [COM(2012) 433]. À cette occasion, la Commission Européenne a informé les parties prenantes du Nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration [COM (2016) 385] et a exposé les paramètres de sa proposition de nouveau Plan d'Investissement Externe européen (PIE) visant à encourager davantage d'investissements privés en Afrique et dans le voisinage de l'UE. Avec le PIE, la Commission souhaite attirer encore plus d'investissements du secteur privé en combinant les facilités d'investissement existantes à de nouvelles garanties de premières pertes dans le cadre d'un nouveau Fonds européen pour le développement durable.

Bien que les EIC soutiennent les objectifs fixés dans le nouveau cadre de partenariat et plus particulièrement le PIE, ils doutent que « l'approche portefeuille » préconisée convienne également à des projets d'infrastructures de transport qui requièrent généralement un financement à moyen et à long terme sur une base de transaction individuelle. Par ailleurs, nous observons que le PIE ciblera au départ uniquement des projets « bancables » qui génèrent au moins un revenu partiel, en l'occurrence des projets à petite échelle dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, tandis qu'une extension à des projets d'infrastructures de grande envergure ne sera envisagée qu'à un stade ultérieur. C'est la raison pour laquelle les EIC ont rappelé à la réunion leur proposition « Blending 2.0 » visant à



Protocole d'Accord
entre les EIC et l'ICAK
(Association Internationale
des Entrepreneurs de
Corée) signé à Bruxelles
le 6/10/2016.

De gauche à droite :
Philippe Dessoy, Président
des EIC et
Kee-Poong Park,
Président de l'ICAK

renforcer les liens entre les institutions financières européennes pour le développement et les agences de crédit à l'exportation pour des projets d'infrastructures « non commercialement viables ».

IV. Cadre en matière de passation de marchés et cadre environnemental et social de la Banque Mondiale

En mars 2016, les EIC ont accueilli, avec le bureau allemand de la Banque Mondiale, un séminaire sur la passation de marchés à Berlin afin de présenter en détail aux entrepreneurs et consultants européens le nouveau cadre politique en matière de passation de marchés. En mai 2016, les EIC ont eu une réunion à Washington D.C. avec les représentants des administrateurs européens, japonais et canadiens de la Banque Mondiale pour discuter du nouveau cadre en matière de passation de marchés de la Banque. Nous avons profité de l'occasion pour exposer le point de vue des EIC sur l'utilisation de modalités alternatives de passation de marchés, le principe du rapport coût/avantages et les marchés publics durables.

Les EIC ont aussi participé à la troisième phase des consultations sur la proposition de nouveau cadre social et environnemental de la Banque Mondiale. Cette proposition vise à réunir les huit politiques de sauvegarde individuelles actuelles dans un seul cadre environnemental et social (CES) cohérent basé sur dix normes. Ces nouvelles normes de la Banque Mondiale interdisent le travail des enfants et le travail forcé, favorisent le traitement équitable et la non-discrimination, requièrent un mécanisme de réclamation pour les travailleurs et demandent aux emprunteurs de se conformer à la législation nationale sur la liberté d'association et le droit de négociation collective. Le Conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé le projet final en août 2016 et le nouveau cadre s'appliquera au financement de projets d'investissement à compter de 2018.

V. Règles sur les coûts locaux de l'OCDE en rapport avec les services de construction

Afin d'améliorer la compétitivité des entrepreneurs internationaux européens dans les activités d'exportation directes, les EIC ont rédigé une prise de position dans laquelle ils invitent les membres de l'OCDE à revoir le système des coûts locaux dans le cadre du « Consensus OCDE ». Les EIC estiment que l'approche actuelle de l'OCDE concernant la couverture des coûts locaux, qui ne permet pas d'assurer plus de 30 % par des agences de crédit à l'exportation (ACE), n'est plus appropriée quand il s'agit de services de construction. Contrairement aux industries manufacturières, la nature de l'industrie de la construction exige le plus souvent une production locale vu qu'un projet de construction doit être érigé dans le pays de l'acheteur. De ce fait, le montant des coûts locaux engagés est de toute évidence plus élevé que dans le cas de l'exportation de biens ou d'autres services.

Les EIC proposent d'élaborer un nouvel accord sectoriel pour les services de construction autorisant qu'un plus grand pourcentage de coûts locaux soit couvert par les ACE. La position des EIC, transposée dans une position du BIAC (CCEI), a été discutée lors de la Consultation de l'OCDE sur les crédits à l'exportation en novembre 2016 à Paris, où certains membres de l'OCDE se sont montrés ouverts aux discussions sur le soutien accru des coûts locaux et sur la nécessité d'un nouvel accord sectoriel.

VI. Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Depuis 2011, les EIC approuvent officiellement l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la construction (CoST) qui vise à accroître la transparence et la responsabilité pour des projets

d'infrastructure bénéficiant d'un financement public dans le monde entier. En 2016, les EIC ont participé au processus d'examen stratégique de l'Initiative de transparence dans le secteur de la construction (CoST) qui examine la manière dont l'initiative peut accroître son impact afin de soutenir les communautés à l'échelle mondiale.

Suite à l'atelier des EIC organisé à l'automne 2015 à Rotterdam intitulé « Connecting Partners - Supply Chain Responsibility in International Construction Projects », les EIC ont lancé en 2016 un nouveau groupe de travail sur la « Responsabilité sociale des entreprises » afin de mettre en évidence la performance des entreprises européennes dans l'application des normes RSE dans leurs activités internationales. Le groupe estime que les aspects de RSE les plus importants sur lesquels les EIC devraient se positionner sont la santé et la sécurité, le transfert de savoir-faire, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le dialogue avec les parties prenantes, l'écologisation des activités, le changement climatique ou l'éthique commerciale. La nouvelle publication des EIC s'adressera à un large éventail de parties prenantes, dont les clients internationaux, dans le but de fournir les conseils techniques nécessaires pour intégrer les aspects de RSE dans les documents d'appel d'offres.

C) Statistiques EIC

En octobre 2016, les EIC ont publié leurs Statistiques annuelles des contrats internationaux dans lesquelles les fédérations membres de 13 pays européens présentent les chiffres d'affaires consolidés de leurs entrepreneurs actifs à l'échelle internationale. En 2015, le chiffre d'affaires international des entrepreneurs européens affiliés aux fédérations membres des EIC a enregistré un nouveau record, avec près de 180 milliards d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 2014.

De plus, les EIC ont réalisé une analyse des politiques de développement des pays européens représentés dans le réseau des EIC, qui montre que la plupart des pays européens sont loin d'atteindre l'accord international visant à accroître leur APD à 0,7 % du revenu national des donateurs. Sur la base des données OCDE les plus récentes concernant l'APD pour 2014, la majorité des pays membres des EIC ont distribué plus de 50 % de leur APD bilatéralement. Seules l'Italie et l'Espagne ont attribué plus de 50 % de leur APD à des organisations multilatérales. L'analyse a montré

que la plupart des pays européens investissent moins d'un cinquième de leur APD bilatérale dans des projets d'infrastructure, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas étant les seules exceptions.

D) Conférences EIC

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des représentants de toutes les fédérations membres sont invités à assister aux Assemblées Générales des EIC qui sont suivies d'ateliers consacrés à un thème spécifique en rapport avec la passation de contrats internationaux. À ces occasions, il est fait appel pour les débats à l'expertise d'orateurs de haut niveau provenant de différentes institutions en dehors de l'industrie. Les conférences accueillent traditionnellement des directeurs internationaux de grandes entreprises européennes ainsi que d'industries afférentes.

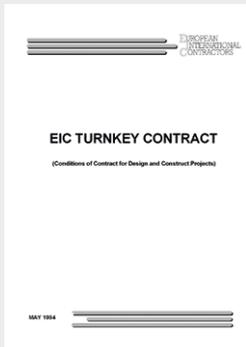
Les 21-22 avril 2016, la fédération membre allemande a accueilli la conférence des EIC à Berlin avec un atelier sur les Nouvelles technologies numériques pour la construction et leur impact sur les relations contractuelles.

La conférence d'automne qui a eu lieu les 6-7 octobre 2016 a été accueillie par la fédération membre belge des EIC, la Confédération Construction, à Bruxelles, avec un atelier sur le thème « Villes intelligentes - Opportunités internationales pour les entrepreneurs européens ».

Pour les activités FIEC/EIC conjointes, référez-vous au chapitre page 20.

Pour vous abonner au Bulletin mensuel des EIC ou obtenir de plus amples informations sur les activités, les conférences et les membres des EIC, consultez le site Internet des EIC : eic-federation.eu

Publications EIC



EIC Turnkey Contract, 1994



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Construction, 2002



EIC White Book on BOT/PPP, 2003



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Plant and Design-Build, 2003



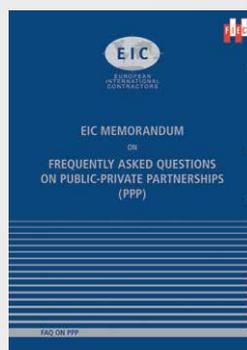
EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for EPC Turnkey Projects, 2003



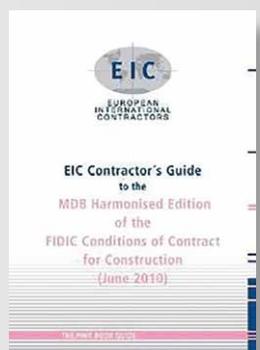
EIC Blue Book on Sustainable Procurement, 2004



Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Design, Build and Operate Projects, 2009



EIC/FIEC Memorandum on Frequently Asked Questions on Public-Private Partnerships (PPP), 2006



EIC Contractor's Guide to the MDB Harmonised Edition of the FIDIC Conditions of Contract for Construction (June 2010), "The Pink Book Guide", 2011

CONFEDERATION OF INTERNATIONAL CONTRACTORS' ASSOCIATIONS (CICA)



Jorge Mas
Président CICA
(01/2017-)

Emre Aykar
Président CICA
(-12/2016)



Roger Fiszelson
Directeur Général



62

A) Principaux événements CICA

I. Aperçu de la construction à l'échelle mondiale et passation de pouvoirs de la présidence de la CICA, Santiago, Chili, 15 au 17 janvier 2017

M. Sergio Torretti, Président de la Chambre chilienne de la construction (CChC), conjointement avec M. Jorge Mas, le nouveau Président de la « Confederation of International Contractors' Associations (CICA) », ont eu le plaisir d'organiser l'événement « Aperçu de la construction à l'échelle mondiale et passation de pouvoirs de la présidence de la CICA », auquel ont participé de nombreux représentants du secteur de la construction. La conférence s'est tenue du 15 au 17 janvier 2017 et mettait en avant les travaux réalisés par les différents groupes de travail de la CICA. Les expériences européennes et latino-américaines ont été passées à la loupe pour chaque thème. M. Alberto Undurraga, le ministre chilien des Travaux publics, a plus particulièrement présenté l'expérience chilienne de 20 années de « PPP et de concessions ».

II. Banques multilatérales de développement et FMI, Washington DC, du 18 au 23 avril 2017

Une délégation de la CICA a participé aux réunions organisées à Washington du 20 au 23 avril dans le cadre de l'Assemblée générale de printemps de la Banque mondiale et du FMI. La CICA a également profité de l'occasion de sa présence à Washington pour avoir un suivi sur la mission 2016 de la CICA avec les représentants du Groupe de la Banque mondiale.

Le 19 avril, la délégation de la CICA, y compris Jean-Louis Marchand, le Président de la FIEC, a participé à la réunion annuelle de la Sustainable Infrastructure Foundation (SIF). Cette réunion était l'occasion pour les entrepreneurs de se pencher sur la plateforme International Infrastructure Support System (IISS) pour des projets bien préparés, soutenue par la plupart des banques multilatérales de développement (BMD). Elle a également permis d'entendre notamment Laura Tuck, Vice-Présidente du Développement durable à la Banque mondiale, ainsi que l'orateur principal, le gouverneur Arnold Schwarzenegger.



Evènement CICA au Chili:
Discours d'ouverture par Sergio
Torretti, Président de la Chambre
de Construction Chilienne



De gauche à droite : Jorge Mas, Président
CICA - Alberto Undurraga, Ministre chilien des
Travaux Publics - Emre Aykar, Ancien Président
CICA et actuel Vice-Président CICA

Le 22 avril, le Global Infrastructure Forum (GIF) 2017 a rassemblé tous les Présidents des BMD afin qu'ils réfléchissent au thème « Construire des infrastructures inclusives et durables ». Les sujets abordés furent les suivants : « Promotion d'une classe d'actifs 'infrastructure' », « Atténuation des risques par les BMD », « Meilleure préparation des projets » et « Construire des infrastructures de qualité ».

III. Organisation des Nations Unies

CNUDCI, Vienne, 6 et 7 mars 2017

Au mois de mars, le Directeur général de la CICA, Roger Fiszelson, a participé aux réunions de la CNUDCI à Vienne. Les réunions avaient pour objectif la possible révision du guide législatif sur les PPP.

70^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Genève, 26 avril 2017

Le Directeur général de la CICA a adressé un discours sur le thème « Objectifs de développement durable : l'avis des entrepreneurs sur la contribution des PPP à leur réalisation ».

Forum international sur les PPP organisé par l'UNECE, Hong Kong, du 9 au 11 mai 2017

Le Président de la CICA a participé au Forum 2017, au cours duquel s'est tenu une discussion concernant la manière de mettre en œuvre les normes de l'UNECE, comme la tolérance zéro à l'égard de la corruption dans la passation de marchés par le biais de PPP. D'autres discussions ont eu lieu afin de finaliser les normes en suspens, telles que celles sur les PPP dans l'énergie renouvelable, l'eau, l'assainissement et le rail. En outre, des délégués se sont penchés sur la manière dont les PPP peuvent soutenir d'autres programmes vitaux dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.

IV. Groupe de travail du B20 sur le financement de la croissance et de l'infrastructure, Berlin et Paris, septembre-mai 2017

La CICA participe aux réunions du Groupe de travail du B20 « Financement de la croissance et de l'infrastructure ». La CICA contribue aux documents de politique en se concentrant sur trois aspects principaux :

- la contribution au financement de l'infrastructure apportée par les recettes fiscales supplémentaires générées à moyen/long terme ;
- les caractéristiques et le potentiel de la finance verte ;
- l'utilisation des normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS).

V. Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, Berlin, du 20 au 22 mars 2017

Le Président de la CICA a pris part à la réunion de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction à Berlin.

Cet événement, organisé par le Ministère des Affaires économiques et de l'Énergie de la République fédérale d'Allemagne (BMWi) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a permis aux membres de l'Alliance de présenter et de discuter du travail accompli par leur organisation au cours des années 2016 et 2017, en se concentrant plus particulièrement sur le développement de messages clés, en élaborant davantage la feuille de route globale de l'Alliance et en identifiant une structure de gouvernance efficace.

VI. Réunion du Conseil d'Administration à Tokyo, Japon, du 12 au 13 juin 2017

Au moment de la rédaction du présent document, la CICA organise son Conseil d'Administration de printemps à Tokyo. Elle sera organisée par l'Overseas Construction Association of Japan, Inc. (OCAJI). Des réunions sont prévues avec des représentants de la Banque asiatique de développement (BASD), de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) et du ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme. Deux des principaux sujets à l'ordre du jour seront la « Qualité dans l'infrastructure » et la « Productivité du secteur de la construction », en mettant l'accent sur l'introduction de nouvelles technologies dans l'industrie de la construction. L'OCAJI prévoira également une visite au laboratoire de Shimizu Corporation, ainsi que des séances de réseautage avec des entrepreneurs japonais.

VII. Réunion annuelle de l'AIIB, Jeju, Corée du Sud, du 16 au 18 juin 2017

Une délégation de la CICA participera à la réunion annuelle de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures à Jeju, en Corée du Sud, afin d'acquérir davantage de connaissances sur les procédures de financement et de marchés publics de l'AIIB. En outre, la CICA rencontrera des associations asiatiques d'entrepreneurs.

VIII. Chambre de Commerce Internationale (CCI)

La CICA participe régulièrement aux activités du comité français de la CCI et aux réunions à Paris de plusieurs commissions internationales de la CCI :

- Droit commercial et pratique commerciale ;
- Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption ;
- Propriété intellectuelle ;
- Commission sur l'environnement et l'énergie.

B) Groupes de travail de la CICA

I. Groupe de travail Partenariats public-privé

Le groupe de travail PPP est dirigé par Fernando LAGO (Fédération argentine de la construction et représentant de la FIIC). La CICA a confirmé son retrait du Centre d'excellence international sur les concessions et les PPP de l'UNECE « Politiques, institutions et lois ».

Ce retrait est dû à une série de facteurs qui entravent la bonne réalisation des objectifs du protocole d'accord signé le 21 mai 2015 avec l'UNECE.

- L'adoption des Objectifs de développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 modifie considérablement les objectifs du programme de travail annexé au protocole d'accord.
- La coordination du travail du Centre et les résultats de ses activités se sont révélés insatisfaisants et bien loin des résultats prévus, comme l'indique le protocole d'accord.
- L'application des instructions données par la Commission de l'UNECE aux leaders des groupes de travail des autres Centres supprime la nature interdisciplinaire du protocole d'accord accordée au Centre.

Toutefois, la CICA peut jouer le rôle « d'examineur amical » des normes proposées par le Centre à l'avenir. Le groupe de travail de la CICA sur les PPP se concentrera sur le travail de la CNUDCI, ainsi que sur le partage des expériences et des enseignements tirés entre les membres de la CICA.

II. Groupe de travail Passation de marchés

Le groupe est géré par Roger Fiszelson et a pour objectif de :

- réfléchir aux propositions visant le renforcement de la capacité de financement et aux garanties des banques de développement (BMD) et des agences d'aide bilatérales ;
- suivre les différentes réformes sur la passation de marchés entreprises au sein de ces institutions ; et
- examiner et améliorer les recommandations sur les politiques, les institutions et les lois des pays émergents et en voie de développement.

Depuis 2005, la CICA, en collaboration avec les European International Contractors (EIC) et la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC), joue le rôle de partenaire dans les groupes de travail consultatifs successifs qui ont été constitués par la Banque Mondiale dans le contexte de sa réforme sur la passation de marchés.

La CICA participe aussi à des groupes de consultation créés par d'autres banques multilatérales de développement, comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) etc., pour leur réforme sur la passation de marchés et d'autres procédures.

III. Groupe de travail Well Prepared Project (WPP - Projet bien préparé)

Ce groupe de travail est dirigé par Michel Démarre, Directeur Général du SEFI, Vice-président de la Commission Europe et International de la FNTP et ancien Président des EIC. Désormais l'activité du groupe de travail WPP se concentre principalement sur la plateforme International Infrastructure Support System (IISS), mise en place par la Sustainable Infrastructure Foundation (SIF). La CICA participe à son développement et à sa promotion, étant donné que la plateforme IISS est considérée par les entrepreneurs comme l'outil adéquat pour s'assurer que les projets sont bien préparés par leurs clients et que les coûts de transaction sont minimisés. À cet égard, les représentants de la CICA ont insisté pour promouvoir la plateforme IISS au niveau de B20, en tant qu'outil permettant à la fois de faciliter le financement de projets, mais aussi de parvenir à une meilleure transparence au niveau de la préparation des projets et des marchés publics. Michel Démarre a également suggéré au Forum international des transports (FIT-OCDE) que le CEO de la SIF, Christophe Dossarps, soit autorisé à présenter la plateforme IISS lors du prochain Forum (Leipzig, du 31 mai au 2 juin), étant donné que le slogan du Forum de cette année est « Gouvernance dans le secteur des transports ». Enfin, Michel Démarre suit toujours une éventuelle implication de l'Association internationale de la route (AIPCR) afin d'obtenir son point de vue et son soutien en faveur de la plateforme IISS.

IV. Groupe de travail sur le financement à long terme des infrastructures

Le Président de la FIEC a nommé Vincent Piron pour diriger ce groupe. Le groupe de travail sur le financement à long terme envisage les objectifs ci-dessous :

- trouver des solutions pour déclencher une plus large mobilisation des fonds recherchant une utilisation rentable afin de générer davantage de projets d'infrastructure. Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail se concentrera sur le point suivant : que les bailleurs de fonds et les régulateurs aient une meilleure perception d'un taux de défaut raisonnable de la catégorie d'actifs « d'infrastructure », en comparaison avec d'autres. Une importance toute particulière sera accordée aux normes prudentielles établies par les autorités des régulateurs dans les domaines de la finance et de l'assurance actifs dans de grandes régions géographiques, principalement en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et au Japon ;

- porter une attention particulière aux outils financiers spécifiques de projets contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la protection environnementale (Finance verte) dans le cadre des dispositions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies (voir COP 21, 22 et à venir) ;
- entamer une réflexion commune sur l'inefficacité de la gouvernance budgétaire au niveau des États et des pouvoirs locaux.

V. Petites et moyennes entreprises (PME)

Un groupe de travail sur les PME a récemment vu le jour sous la houlette de José Carlos Martins (Président de la CBIC, Brésil). Le travail porte sur les points suivants :

- comment attirer des financements provenant du marché des capitaux pour les PME ;
- travailler avec des employeurs publics pour mieux préparer les projets (WPP - Projet bien préparé) ;
- permettre la participation des PME dans les services publics par le biais de PPP, en améliorant l'assistance juridique afin de créer des mécanismes favorables à la concurrence équitable et ;
- suggérer des ajustements à apporter aux conditions de Bâle III et IV afin de combler les capacités et les besoins des PME.

José Carlos Martins a rassemblé des économistes et des experts de haut niveau afin de réaliser une analyse et d'élaborer des propositions qui seront présentées aux organisations internationales et aux institutions financières.

VI. Construction durable

Le récent groupe de travail Construction durable est présidé par Alfredo Echavarría (Chambre chilienne de la construction, CChC). Ses grands axes s'appuieront sur les idées et les concepts inclus dans la présentation donnée par Javier Hurtado (CChC) lors de la réunion extraordinaire du Conseil, organisée à Santiago en janvier 2017. Une augmentation du financement émanant de fonds privés et institutionnels sera requise, étant donné la hausse de la demande pour une construction durable émanant de la société civile et les contraintes budgétaires de l'État, qui empêchent les finances publiques de répondre entièrement à ce besoin. En notre qualité d'entrepreneurs, nous devons rechercher de nouveaux modèles économiques permettant de profiter d'une approche plus durable.

EUROPEAN CONSTRUCTION FORUM (ECF)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président en charge de
ECF

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



A) Qu'est-ce que le European Construction Forum (ECF) ?

L'ECF est une plate-forme de coopération regroupant des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire.

B) Quels sont les objectifs de l'ECF ?

- L'objectif principal de l'ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.
- À terme, cela devrait conduire à :
 - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur
 - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur.

C) La nouvelle Commission européenne

Il y a quelque temps, l'ECF avait demandé un « Commissaire à la construction » pour améliorer la coordination entre les différentes DG et leurs activités relatives à notre secteur.

En fait, nos attentes étaient grandes quant à la nouvelle structure de la Commission, composée de Vice-Présidents coordinateurs, de groupes de Commissaires et de services réorganisés. Après plus de deux années d'expérience pratique, nous sommes reconnaissants pour les efforts réellement mis en œuvre pour améliorer la coordination des actions de la CE à propos du secteur de la construction. Malgré quelques progrès, davantage d'efforts semblent nécessaires afin d'éviter tout double emploi fortuit, manque de coordination ou omission d'inclure le secteur de la construction et ses intervenants. Nous continuerons à apporter notre contribution issue d'expériences pratiques afin d'obtenir encore de nouvelles améliorations.

Bâtir la prospérité pour l'avenir de l'Europe – Un Manifeste d'action du European Construction Forum

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Croissance économique et création d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des retombées positives pour l'économie dans son ensemble grâce à l'effet multiplicateur dû à la contribution importante du secteur de la construction dans le PIB de l'UE ▶ Des bâtiments et des infrastructures bien conçus et durables, essentiels pour la future croissance de l'Europe ▶ Des emplois écologiques basés sur une connaissance approfondie des techniques et des matériaux qui s'inscrivent dans une culture de la santé et de la sécurité ▶ Identification et anticipation des besoins en main-d'oeuvre qualifiée en vue d'une orientation politique adéquate 	<p>Cadre politique intégré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir un cadre réglementaire stable, coordonné et de longue durée pour garantir une croissance durable et compétitive ▶ Mettre en oeuvre des politiques basées sur des analyses d'impact qui mettent au même niveau les trois piliers de la durabilité ▶ Promouvoir les activités de rénovation et de nouvelles solutions novatrices et efficaces dans les bâtiments et les infrastructures, en vue d'obtenir des bâtiments plus économes (tant neufs qu'existants), avec une consommation d'énergie quasi nulle ▶ Donner la priorité à la modernisation des infrastructures, y compris les réseaux intelligents pour la distribution d'énergie et les réseaux de transport durables ▶ Adopter un système d'évaluation axé sur un cycle de vie complet pour les bâtiments ▶ Investir dans la formation, l'enseignement et les qualifications des travailleurs, en allant au-delà de l'échange d'informations et de bonnes pratiques
<p>Engagement en faveur de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fort engagement en faveur de l'innovation dans l'activité quotidienne des entreprises ▶ Promouvoir la R & D grâce à une participation proactive aux programmes de recherche de l'UE et aux plateformes industrielles ▶ Identification des lacunes technologiques tout au long de la chaîne de valeur de la construction en réponse à la volonté d'innovation de la Commission 	<p>Stimuler les investissements dans la recherche et l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenir pleinement compte du rôle stratégique du secteur de la construction dans le budget proposé pour le programme Horizon 2020 ▶ Encourager le recours aux Fonds structurels et de cohésion pour stimuler les investissements dans des bâtiments et des infrastructures efficaces sur le plan énergétique ▶ Soutenir un transfert technologique efficace

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Respect de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorations dans l'utilisation des ressources et l'efficacité énergétique ▶ Contribution aux infrastructures d'énergie et de transport. 	<p>Mener une politique environnementale cohérente</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une cohérence et une intégration entre la politique environnementale et les politiques visant à stimuler la croissance dans l'industrie ▶ Donner la priorité à l'optimisation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments ▶ Établir des cadres réglementaires adéquats pour le recyclage et la gestion des déchets
<p>Répondre aux besoins sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement en faveur d'un environnement bâti sûr et de qualité, adapté aux défis démographiques et sociaux ▶ Solutions pour des logements abordables ▶ Construction résistante et capable de faire face au changement climatique 	<p>Développer une politique du logement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Concevoir des systèmes de planification et de permis qui facilitent de nouveaux développements (l'UE devrait comparer différents systèmes de planification régionaux) ▶ Faciliter l'accès au crédit pour investir dans des logements abordables ▶ Octroyer des incitants fiscaux mesurés et proportionnés pour la construction et la rénovation de logements

Le secteur de la construction appelle la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres à coordonner leurs efforts à tous les niveaux gouvernementaux afin de mettre en oeuvre des politiques et des lois cohérentes et équilibrées sur la base d'un traitement équitable entre les acteurs privés et publics ainsi qu'entre l'UE et les pays tiers. Plus spécifiquement, les décideurs politiques nationaux et européens devraient garantir une cohérence entre leurs décisions politiques et les décisions qui en découlent en matière d'investissements, même si cela requiert des dérogations ponctuelles aux principes du pacte de stabilité.



L'ECF élaborera des actions spécifiques sur la base de ce Manifeste et de l'agenda européen.
Site web : www.ecf.be



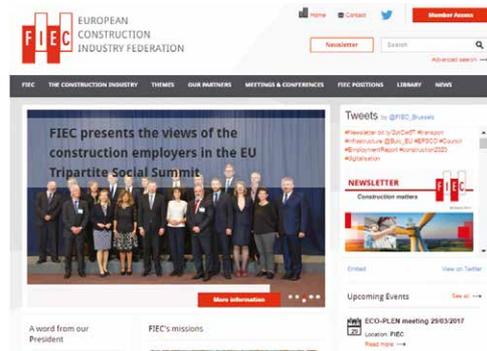
COMMUNICATION

Philip Crampton, IE
Vice-Président en charge de la
Communication



www.fiec.eu

- La partie publique du site présente les activités de la FIEC et les préoccupations de l'industrie européenne de la construction. Il est destiné à un public externe et contient des dossiers thématiques, des sujets d'actualité et des prises de position
- La partie « Pour nos membres », dont l'accès est protégé, contient l'outil de communication qui relie la FIEC à ses fédérations membres.



Compte Twitter :
@FIEC_Brussels



Tweets de la FIEC sur des thèmes prioritaires tels que:

#Skills #Growth
#Construction #Infrastructure
#CleanEnergyPackage #Employment
#Social #Construction2020
#digitalisation

et sur bien d'autres événements ...

Suivez-nous sur Twitter ! @FIEC_Brussels



Newsletter de la FIEC « Construction matters »

(1/semaine) Notre newsletter hebdomadaire met en avant les principaux thèmes actuels ou les événements en cours.

Vous souhaitez en savoir plus sur un article particulier ? ... cliquez simplement sur le bouton "Read more" pour accéder à davantage d'informations, telles que des prises de position ou des articles sur le site Web de la FIEC ou d'autres sites Web.

Comment vous inscrire à notre newsletter ? C'est très simple !

- sur notre site Web www.fiec.eu, cliquez simplement sur la case "Newsletter" et renseignez vos détails,
- ou envoyez-nous votre adresse e-mail à info@fiec.eu.



Publications périodiques de la FIEC



- **Rapport Statistiques (1/an)**
La FIEC publie un document donnant des informations sur l'activité de la construction en Europe. Il traite chaque pays de façon singulière et l'Europe de façon globale sous les aspects suivants :
 - aperçu économique général (situation économique générale, politique

économique générale, politique gouvernementale en relation à l'industrie de la construction)

- activité globale de la construction (y inclus l'emploi)
- nouvelles constructions résidentielles
- réhabilitation et maintenance des bâtiments résidentiels
- bâtiments non résidentiels
- génie civil et construction internationale

Les données s'étalent sur une période de 5 à 10 ans.
Les prévisions vont jusqu'à un an maximum.



- **Rapport Annuel (1/an)**
Ce document donne une vue d'ensemble des thèmes et des prises de positions de la FIEC dans la période séparant deux assemblées générales.

- **La Construction en Europe – Chiffres clés (1/an)**



Cette publication, dans un format de poche très pratique, présente au lecteur un bref aperçu des chiffres clés essentiels de la construction européenne et internationale et présente la FIEC en quelques mots.

- **Article dans « Construction Europe » (10/an)**



La FIEC collabore depuis de nombreuses années avec le magazine « Construction Europe », dans lequel elle publie tous les mois un article d'actualité européenne.

Publications ponctuelles de la FIEC



- **Vers une réussite totale du BIM**
Cette publication présente le manifeste de la FIEC dont l'objectif est de veiller à l'application à grande échelle du BIM dans toute l'industrie de la construction, en s'assurant qu'aucune entreprise, petite ou grande, ne soit empêchée de participer aux projets de construction et d'infrastructure basés sur le BIM. L'accent est mis sur l'interopérabilité et l'accès au BIM. Cette brochure met en exergue les principaux défis que le secteur doit relever face à l'intégration du BIM, ainsi que les solutions qui faciliteraient ce processus. Elle explique également comment le BIM peut contribuer à l'aboutissement des grandes politiques européennes.



- **10 propositions pour faire face au changement climatique**
Les solutions de l'industrie de la construction

La construction est un secteur hautement technologique et à haute productivité, ainsi qu'un acteur majeur au niveau des ressources disponibles pour lutter contre le changement climatique. La FIEC propose donc de collaborer avec les urbanistes et les pouvoirs locaux pour mettre en place des programmes de construction et de maintenance performants, capables de relever les défis que représente le changement climatique, tout en anticipant les risques et en proposant des solutions. « La construction est l'industrie de la solution ! »



- **Manifeste de la FIEC pour le terme 2014-2019 de l'Europe :**
Le Manifeste de la FIEC définit 10 champs d'action qui jouent un rôle clé dans l'établissement du cadre adéquat pour permettre au secteur de la construction d'être réellement un levier efficace pour la croissance et l'emploi dans tous les domaines de l'industrie européenne, d'une manière durable et tournée vers l'avenir.

70



L'Europe en Construction : 100 ans de FIEC (2005)



Les Principes de la FIEC relatifs au Développement Durable (2005) y compris les Principes de RSE



Déclaration FIEC/EIC concernant la prévention de la corruption dans l'industrie de la construction (2009)

Toutes ces publications ainsi que plus d'informations peuvent être obtenues auprès du bureau de la FIEC à Bruxelles.
Pour les publications des EIC, veuillez vous référer à la p. 61

Représentants de la FIEC à des conférences et des débats (sélection)

Questions économiques et juridiques

Rencontre avec une délégation de représentants éthiopiens de la Fédération routière internationale (IRF).

Bruxelles, BE (15/7/2016).

Présentation sur les marchés publics et les conditions contractuelles par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques

Conférence « Simplification des Fonds structurels et d'investissement européens (ESI) afin d'améliorer l'efficacité des projets d'infrastructure » – organisée au PE par la Députée européenne Iskra Mihaylova, Présidente de la Commission du développement régional.

Bruxelles, BE (29/6/2016)

Présentation des représentants de notre fédération membre bulgare BCC, Svetoslav Glossov, Président de la BCC et Simeon Peshov, Président honoraire de la BCC et Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Rencontre avec une délégation de représentants de notre fédération membre française FNTP.

Bruxelles, BE (29/9/2016)

Présentation sur l'infrastructure et le financement par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques

Conférence « Pipelines de l'infrastructure de transport en Europe : de quoi se compose un bon projet ? » organisée par l'Intergroupe du Parlement européen Investissement à long terme et réindustrialisation

Bruxelles, BE (12/10/2016)

Participation de Vincent Piron (FR), Vice-président du groupe de travail de la FIEC « Infrastructures & Financement », et de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Dîner-débat « Réglementation prudentielle européenne : équilibrer la tendance à la croissance, l'investissement écologique et la stabilité », organisé par l'Intergroupe du Parlement Européen Investissement à long terme et réindustrialisation

Bruxelles, BE (7/2/2017)

Participation de Daniel Boscarì, Vice-président du groupe de travail de la FIEC « Infrastructures & financement »

Questions sociales

Conférence « Vers une mobilité de la main-d'œuvre plus juste au sein de l'UE », organisée par le Comité Economique et Social Européen

Bruxelles, BE (28/9/2016)

Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Conférence de haut niveau « Le pilier européen des droits sociaux : aller de l'avant », organisée par la Commission Européenne (DG EMPL)

Bruxelles, BE (23/1/2017)

Participation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Événement Partenaires de la campagne de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail (OSHA)

avec la Commissaire Marianne Thyssen

Bruxelles (22/3/2017)

Participation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

« Des emplois verts pour l'efficacité énergétique : répondre aux besoins du secteur de la construction », atelier organisé par les parties prenantes de «Build up Skills», dans le cadre de #EUGreenWeek

Bruxelles, BE (1/6/2017)

Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Questions techniques et environnementales

Déjeuner de haut niveau sur la rénovation énergétique des bâtiments en Europe, organisé par EBC et la CAPEB

Paris, FR (4/10/2016)

Participation de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Colloque à propos du règlement sur les produits de construction, organisé par le Ministère allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire

Berlin, DE (8/11/2016)

Présentation de Sue Arundale, Directrice des Affaires techniques

Conférence du groupe consultatif des parties prenantes de l'EOTA

(EOTA – Organisation européenne pour l'évaluation technique)

Bruxelles, BE (10/11/2016)

Présentation de Jan Coumans, Président de TEC-1

Conférence GeoBIM « Infrastructure et bâtiment »

Amsterdam, NL (24-25/11/2016)

Présentation de Kjetil Toning, Vice-président de la FIEC et Président de la Commission Technique

Événement du PE sur le règlement sur les produits de construction et son impact sur le marché intérieur, organisé par la Députée européenne Catherine Stihler

Bruxelles, BE (31/1/2017)

Présentation de Jan Coumans, Président de TEC-1

Sommet « BIM », événement organisé conjointement par notre fédération membre espagnole CNC et le BBC (salon de la Barcelona Building Construmat)

Barcelone, ES (25-26/5/2017)

Présentation de Kjetil Toning, Vice-président de la FIEC et Président de la Commission Technique

Questions sur l'Europe et la FIEC

Conférence « Forum du Marché Unique » – Cérémonie de signature

Amsterdam, NL (13/6/2016)

Participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

6e forum de discussion « La construction en 2017 – Perspectives et défis », organisé par notre fédération membre bulgare BCC

Sofia, BG (20/9/2016)

Participation de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Déjeuner-débat informel du CONSEIL COMPÉTITIVITÉ, organisé par la

présidence slovaque du Conseil Européen

Bruxelles, BE (29/9/2016)
Présentation des messages de la FIEC pour le secteur de la construction par Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi

Bruxelles, BE (19/10/2016)

Participation de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Réunion de la CCMI (Commission consultative des mutations industrielles) du Comité économique et social européen (CESE)

Bruxelles, BE (23/11/2016)

Présentation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC, à propos de la FIEC et de la question du détachement des travailleurs

Réunion avec une délégation de représentants de la fédération italienne ANCE Como

Bruxelles, BE (28/11/2016)

Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales sur les activités et le lobbying de la FIEC

Réunion avec des représentants de la fédération danoise Dansk Byggeri

Copenhague, DK (20/12/2016)

Présentation de Sue Arundale, Directrice des Affaires techniques sur l'élaboration de politiques européennes – Rester à la page

Conférence « Forum du marché unique » (SIMFO 2017), organisée par la Commission européenne et le Ministère polonais du Développement économique

Varsovie, PL (31/3/2017)

Présentation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Conférence « Sommet de la construction de la FFB », organisée par notre fédération membre française, la FFB

Paris, FR (18/5/2017)

Participation à la table ronde d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE LA FIEC

AT



Bundesinnung Bau – BI Bau
Schaumburggasse 20/8
AT – 1040 Wien
T (+43.1) 90900.5222
F (+43.1) 90900.5223
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at



Fachverband der Bauindustrie – FVBI
Schaumburggasse 20/8
AT – 1040 Wien
T (+43.1) 90900.5222
F (+43.1) 90900.5223
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at

BE



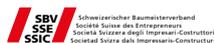
Confédération Construction
34-42 rue du Lombard
BE – 1000 Bruxelles
T (+32.2) 545.56.00
F (+32.2) 545.59.00
info@confederationconstruction.be
http://www.confederationconstruction.be

BG



Bulgarian Construction Chamber – BCC
6 Mihail Tenev Str.
BG – 1784 Sofia
T (+359.2) 806.29.11 / 806.29.12
F (+359.2) 963.24.25
office@ksb.bg
http://www.ksb.bg

CH



Schweizerischer Baumeisterverband – SBV
Société Suisse des Entrepreneurs – SSE
Weinbergstraße 49 – Postfach 198
CH – 8042 Zürich
T (+41.44) 258.81.11
F (+41.44) 258.83.35
verband@baumeister.ch
http://www.baumeister.ch

CY



Federation of the Building Contractors
Associations of Cyprus – OSEOK
3A, Androcleous Str.
CY – 1060 Nicosia
T (+357.22) 75.36.06
F (+357.22) 75.16.64
oseokseo@cytanet.com.cy
http://www.oseok.org.cy

DE



Hauptverband der Deutschen
Bauindustrie e.V. – HDB
Kurfürstenstraße 129
DE – 10785 Berlin
T (+49.30) 212.86.0
F (+49.30) 212.86.240
info@bauindustrie.de
http://www.bauindustrie.de



Zentralverband des Deutschen
Baugewerbes – ZDB
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin
T (+49.30) 20.31.40
F (+49.30) 20.31.44.19
bau@zdb.de
http://www.zdb.de

DK



Dansk Byggeri
Nørre Voldgade 106
Postboks 2125
DK – 1015 København K
T (+45) 72 16 00 00
F (+45) 72 16 00 10
info@danskbyggeri.dk
http://www.danskbyggeri.dk

EE



Estonian Association of Construction
Entrepreneurs – EACE
Pärnu mnt 141
EE – 11314 Tallinn
T (+372) 687 04 35
F (+372) 687 04 41
eeel@eeel.ee
http://www.eeel.ee

ES



Confederación Nacional de la Construcción – CNC
C/ Diego de León 50
ES – 28006 Madrid
T (+34.91) 562.45.85 / 561.97.15
F (+34.91) 561.52.69
cnc@cnc.es
http://www.cnc.es

FI



Confederation of Finnish Construction
Industries – RT
Unioninkatu 14 – PO Box 381
FI – 00131 Helsinki 13
T (+358.9) 129.91
F (+358.9) 628 264
rt@rakennusteollisuus.fi
http://www.rakennusteollisuus.fi/

FR



Fédération Française du Bâtiment – FFB
33 avenue Kléber
FR – 75784 Paris Cedex 16
T (33-1) 40.69.51.00
F (33-1) 45.53.58.77
diallom@national.ffbatiment.fr
http://www.ffbatiment.fr



Fédération Nationale des Travaux Publics – FNTP
3 rue de Berri
FR – 75008 Paris
T (33-1) 44.13.31.44
F (33-1) 45.61.04.47
fntp@fntp.fr
http://www.fntp.fr

GR



Association Panhellénique des Ingénieurs
Diplômés Entrepreneurs de Travaux Publics – PEDMEDE
23 rue Asklipiou
GR – 106 80 Athènes
T (+302.10) 361.49.78
F (+302.10) 364.14.02
info@pedmede.gr
http://www.pedmede.gr

HR



HUP – UPG
Radnička cesta 52
HR – 10 000 Zagreb
T (+385 1) 4897.580
F (+385 1) 4897.556
upg@hup.hr
<http://www.hup.hr>

HU



ÉVOSZ
National Federation of Hungarian
Contractors – ÉVOSZ
Döbrentei tér 1.
HU – 1013 Budapest
T (+36.1) 201.03.33
F (+36.1) 201.38.40
evosz@evosz.hu
<http://www.evosz.hu>

IE



Construction Industry Federation – CIF
Construction House
Canal Road
IE – Dublin 6
T (+353.1) 40.66.000
F (+353.1) 496.69.53
cif@cif.ie
<http://www.cif.ie>

IT



Associazione Nazionale Costruttori Edili – ANCE
Via Guattani 16-18
IT – 00161 Roma
T (+39.06) 84.56.71
F (+39.06) 84 56 75 50
info@ance.it
<http://www.ance.it>

LT



Lithuanian Builders Association – LSA
Lukiškių st. 5-501, 502
LT – 01 108 Vilnius
T (+370) 52 12 59 01
F (+370) 52 12 59 01
info@statybininkai.lt
<http://www.statybininkai.lt>

LU



Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et
des Travaux Publics – GEBTP
7 rue Alcide de Gasperi
LU – 1615 Luxembourg
T (+352) 43.53.66
F (+352) 43.23.28
group.entrepreneurs@fedil.lu
<http://www.fedil.lu>

NL



Bouwend Nederland
Postbus 340
NL – 2700 AH Zoetermeer
T (+31-79) 325 22 52
F (+31-79) 325 22 90
info@bouwendnederland.nl
<http://www.bouwendnederland.nl>

NO



Entreprenørforeningen – Bygg og Anlegg
EBA
P.O. Box 5485 Majorstuen
NO – 0305 Oslo
T (+47) 23 08 75 00
F (+47) 23 08 75 30
firmapost@ebanett.no
<http://www.eba.no>

PT



Portuguese Federation of construction and
public works' industry – FEPICOP
Rua Carlos Mayer, n.º2, 1.º andar
PT – 1700 – 102 Lisboa
T (+351.21) 311 02 00
F (+351.21) 355 48 10
fepicop@fepicop.pt
<http://www.fepicop.pt>

RO



The Romanian Association of Building
Contractors – ARACO
17 Papiu Ilarian Street
cod 031691, Sector 3
RO – Bucharest
T (+40.21) 316.78.96
F (+40.21) 312.96.26
contact@araco.org
<http://www.araco.org>

SE



Sveriges Byggindustrier – BI
Storgatan 19
BOX 5054
SE – 102 42 Stockholm
T (+46.8) 698 58 00
F (+46.8) 698 59 00
info@sverigesbyggindustrier.se
<http://www.sverigesbyggindustrier.se>

SI



Chamber of Construction and Building
Materials Industry of Slovenia - CCBMIS
Dimiceva 13
SI – 1504 Ljubljana
T (+386 1) 58 98 242
F (+386 1) 58 98 200
zgigm@gzs.si
<http://www.gzs.si>

SK



Zväz stavebných podnikateľov
Slovenska – ZSPS
Sabinovska 14
SK – 821 02 Bratislava
T (+421.2) 43 633 263
F (+421.2) 43 426 336
sekretariat@zspssk
<http://www.zspssk>

TR



Turkish Contractors Association – TCA
Birlik Mahallesi, Dogukent Bulvari, 447.
Sokak No. 4
TR – 06610 Cankaya-Ankara
T (+90.312) 439.17.12/13
F (+90.312) 440.02.53
tmb@tmb.org.tr
<http://www.tmb.org.tr>

Membres associés :

EFFC



European Federation of Foundation Contractors
Devonshire House Business Centre
29-31 Elmfield Road
UK - Bromley, Kent BR1 1LT
T (+44.208) 663.09.48
F (+44.208) 663.09.49
effc@effc.org
<http://www.effc.org>

EQAR



European Quality Association for Recycling e.V.
Kronenstraße 55-58
DE - 10117 Berlin
T (+49.30) 203.14.575
F (+49.30) 203.14.565
mail@eqar.info
<http://www.eqar.info>

Membre de :

CICA



Confederation of International Contractors'
Associations
Rue de Berri 3
FR - 75008 Paris
T (+33) 1 58 56 44 20
F (+33) 1 58 56 44 24
cica@cica.net
<http://www.cica.net>

En étroite coopération avec :

EIC



European International Contractors
Kurfürstenstrasse 129
DE - 10785 Berlin
T (+49) 30 212 86 244
F (+49) 30 212 86 285
info@eic-federation.eu
<http://www.eic-federation.eu>

Accord de Coopération :

NFB



National Federations of Builders
Spectrum House, Suite AF29,
Beehive Ring Road, Gatwick,
UK -West Sussex, RH6 0LG
T (+44) 8450 578160 / 1293 586540
F (+44) 8450 578161 / 1293 536827
paul.bogle@builders.org.uk
<http://www.builders.org.uk>

Design inextremis.be

Original : Anglais
Traductions française et allemande DSDB Bruxelles

© 2016 FIEC, Tous droits réservés



COMPETITIVENESS
GROWTH
ENERGY NETWORKS
EMPLOYMENT
TRANSPORT INFRASTRUCTURE
ENERGY EFFICIENCY
IT-NETWORKS
SOCIAL INFRASTRUCTURE
WATER NETWORKS
ENVIRONMENT
BIM

CONSTRUCTION IS THE SOLUTION INDUSTRY

YOUTH EMPLOYMENT
RESOURCE EFFICIENCY
JOBS
SKILLS TRAINING/EDUCATION
CLIMATE CHANGE
RECYCLING
ENERGY PRODUCTION
STANDARDISATION
INFRASTRUCTURE
INNOVATION



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION



« Association déclarée » selon la loi
française du 1er juillet 1901 ;
Préfecture de Police, Paris, N°69921.P

Siège social :
3 rue de Berri
F-75008 Paris

Transparency Register: 2221016212-42

Avenue Louise 225- B-1050 Bruxelles
T +32(0)2 514.55.35
F +32(0)2 511.02.76
info@fiec.eu
 @FIEC_Brussels
www.fiec.eu

Permanent office: Brussels
Enterprise number 0447633818